

Place et rôle de la sanction dans l'éducation de l'enfant :

Eduquer ou punir ?

Faut-il réformer l'ordonnance du 2 février 1945 ?

Avec la participation de Pierre Joxe

Ancien ministre, ancien membre du Conseil constitutionnel



Jeudi 19 mai 2011

9h30-16h30

Centre Jean Bosco
14 rue Roger Radisson

Lyon 5^{ème}



Fédération
Entraide Protestante

Eduquer ou punir ?

« Prendre un enfant par la main... » chante Yves Duteil. Un enfant ; un enfant en difficulté ou mettant en difficultés ses proches adultes : le prendre par la main pour... le punir ? pour... l'éduquer ? Autrement dit : comment aider enfants, parents, accompagnants professionnels pour des troubles qui parfois sortent du cadre de la loi ? Avec cette question sous-jacente posée à chacun, à l'enfant : qu'est-ce que tu fais de ta vie, toi dans ta singularité ?

Le colloque '**Protection de l'Enfance**' organisé par la FEP à Lyon, le jour même (19 mai) où le Sénat examinait une nouvelle loi sur la justice des mineurs (pour durcir leur droit pénal), a posé la question :

« Eduquer ou punir ? » 'Faut-il réformer l'ordonnance du 2 février 1945 ?'

Question juridique, psychanalytique, théologique, éthique, sociale, avec bien sûr l'indispensable approche historique.

Non sans humour, son titre: « la mégère autorité » le dit, Jacqueline Dhéret, psychanalyste, critique notre société actuelle plus scientiste que scientifique lorsqu'elle réduit l'homme à sa biologie, lorsqu'elle veut classer les troubles du comportement des mineurs, y compris des bébés, pour prévenir la délinquance. La tendance de la société serait punitive, peut-être déconcertée par les ados d'aujourd'hui, souvent dramatiquement autonomes. Il revient alors aux grandes personnes de soutenir l'éducation, c'est leur incontournable responsabilité, pourtant quasi-impossible. La question est posée de la transmission intergénérationnelle, de ce qui se passe dans la relation familiale. La question est aussi posée de la nécessaire médiation qui, traversant les écueils possibles de la honte, des culpabilités, de la violence, fasse émerger la parole et ouvre au sens. Il s'agit de retrouver la capacité d'être raisonnables ensemble dans un monde difficile, où il est indispensable de composer avec les enfants, de parler avec eux, d'être les uns avec et pour les autres, interprètes d'un sens possible, pour vivre ensemble.

Dans une telle démarche de réflexion, d'éclairage de notre situation actuelle, l'histoire ne peut manquer d'être 'éducative'. Elise Yvoret a brossé le tableau de « la prise en charge des mineurs de justice au XIXème et XXème siècles » à partir de l'alternative présentant le jeune rebelle comme un coupable dont il convient de se protéger ou bien comme une victime qu'il convient de protéger. Au XXème siècle, le passage se fait d'un système pénal plutôt répressif à un système plutôt éducatif. Ainsi l'ordonnance de 1945 donne-t-elle la priorité à l'éducatif, avec en particulier l'instauration de la PJJ, de l'éducation surveillée, non pénitentiaire. Depuis 1970, les institutions pour les enfants en difficulté sont plus urbaines : les structures nouvelles proposées visent à rapprocher le jeune du milieu familial, on a davantage recours à la solution de la liberté surveillée en milieu ouvert. Cependant l'actualité semble montrer un retour du balancier vers le répressif. Mais la question demeure : est-ce une alternative 'ou bien... ou bien' : peut-on sortir de éduquer ou punir ?

Dans ce concert de voix autorisées, évidemment compétentes, l'approche théologique avait-elle sa place, sa pertinence ? Il fallait l'humour, parfois décalé, incontestablement captivant, de Didier Fiévet, pour en convaincre l'auditoire. Déjà son titre était-il provocateur : « C'est le bon Dieu qui t'a puni ! ». Et de réfléchir à cette question : faire mal soi-disant pour dissuader du mal ; les murs des prisons que nous construisons le disent. Trois situations bibliques vont illustrer et étayer sa démonstration : Caïn et Abel, ou l'injonction de vivre sa culpabilité, mais de vivre, et de vivre en mouvement. Avec David et Bethsabée, nous nous inventons des dieux tueurs quand surgit en nous le désir de mort... Et enfin la Croix où Jésus est cloué, qui révèle que c'est Dieu lui-même qui occupe la place du puni, au nom précisément des instances religieuses. On punit Dieu d'avoir refusé de se laisser réduire à la loi, d'avoir ainsi remis en question tous les pouvoirs, y compris celui de punir. Et c'est sous la pression populaire que se décide la mort de Jésus, où s'exprime la jouissance de ce qu'on fait mal à l'autre.

Dans chacune de ces situations, l'issue est inattendue : mouvement de vie en exil, la vie de David qui reprend, le tombeau vide, trois affirmations du oui inconditionnel à la vie.

Chaque fois la question de la punition implique la présence parentale, la présence du père qui est là derrière nous : Dieu le non-dit se présente comme celui qui veut désamorcer la pompe à punir (et la tendance à retourner contre soi le malheur qui nous arrive) en prenant sur lui la peine, en annonçant une justice qui ouvre à la vie. Là où la punition s'inscrit dans la symétrie, la punition est vengeance ; là où la punition s'inscrit dans l'asymétrie, la punition est éducative, impossible compensation du mal. Ainsi est remise en marche l'économie de la vie. Et d'une réflexion richement amorcée, à poursuivre.

Déjà, actualité oblige, la centaine de participants a pu retrouver le terrain juridique, avec la riche analyse des évolutions actuelles du code pénal en matière de justice des mineurs avec deux spécialistes européens, allemand et suisse, et Pierre Joxe pour la France, devenu avocat des enfants, critique de la révision de la loi : il affirme que l'on ne juge pas l'acte, mais que l'on juge l'enfant dans l'acte. La question est bien ouverte : éduquer ou punir ?

François Rochat

Le petit livre de la Justice restauratrice

Isabelle FIEVET

Est-ce ainsi qu'il faut traduire? Sûrement pas! Mais d'une certaine façon c'est justement le but de ces journées que d'apprendre ensemble à bien traduire la notion qui se cache derrière ce titre. Traduire en tenant compte de la langue, bien sûr. Et aussi traduire en essayant de comprendre non seulement ce que Howard Zehr veut dire mais comment, nous, nous pouvons nous l'approprier. En quoi c'est légitime ou pas, quelles questions ce livre soulève pour nous, dans notre pratique d'aumôniers.

Le projet du livre consiste à initier les néophytes à l'idée de « Justice Restauratrice » (JR), à clarifier les idées de ceux qui connaissent déjà et à ouvrir à une pratique imaginative (pas la reproduction d'un modèle). Ces trois objectifs réclament l'exposé de principes fondamentaux clairs: c'est tout le travail de l'auteur.

Je ne présente ici que les grandes lignes du livre. Le conférencier développera les points qu'il jugera utiles. Mon travail se limite en une première approche pour se familiariser avec l'idée de justice restauratrice.

1- Tout d'abord, ce qu'elle n'est pas:

- La JR ne vise pas d'abord le pardon ou la réconciliation. Certains l'ont comprises ainsi, et ont suscité des réactions de rejet parmi les victimes qui se sont senties mises en demeure de pardonner. La JR ne vise pas le pardon, même si elle peut mettre en place les conditions pour qu'il puisse survenir.
- La JR n'est pas une médiation. La médiation met les parties à égalité, recherche un langage neutre, comme si la femme violée et le violeur étaient « à égalité », par exemple. Les victimes ont déjà bien assez à faire avec leur sentiment inconscient de culpabilité que la justice ne doit pas renforcer même involontairement.
- La JR n'est pas une recette pour réduire la criminalité ou la récidive. Ces deux éléments sont seulement des « produits dérivés » de la pratique qui vise à satisfaire le besoin des victimes d'être entendues et à placer le « délinquant » (ou le criminel) face à ses responsabilités.
- La JR n'est pas une pratique établie, codifiée, un modèle à reproduire. C'est une boussole, ce n'est pas une carte. C'est une réflexion pour agir, pas un système.
- La JR ne s'adresse pas à des cas mineurs. Bien au contraire, les crimes les plus graves gagnent à être abordés au travers de la JR.
- La JR n'est pas un modèle « Nord Américain » ni chrétien (même si l'auteur ne cache pas ses origines blanches, masculines, américaine et mennonite). La JR a une dette envers les peuples

« indigènes » de Nouvelle Zélande et d'Amérique chez qui elle a puisé ses sources.

- La JR ne constitue pas une panacée capable de remplacer le système judiciaire. D'abord parce qu'elle ne répond pas à toutes les situations, et surtout parce le système judiciaire d'État est garant des Droits de l'Homme.

La JR se propose seulement d'élargir le cercle des personnes impliquées dans le délit ou le crime. Tout crime a une dimension sociétale et des dimensions personnelles. Ainsi sont en jeu:

- l'Etat
- le « coupable »
- les victimes
- les membres de la communauté considérée.

Elle propose d'inclure ces différents protagonistes selon leurs besoins propres, et les rôles qu'ils ont joué et qu'ils sont appelés à jouer dans la résolution du délit ou du crime.

2- Les besoins des uns et des autres

21- les besoins des victimes:

211- besoin d'une **information vraie** (ce qui s'est passé, pourquoi est-ce arrivé, où en est-on aujourd'hui?) et pas seulement judiciaire (dans le cadre du jeu des plaidoiries et des « convenances » liées à une procédure)

212- Besoin de pouvoir **mettre des mots** sur leur situation, mettre l'événement en histoire, dire l'histoire de ce qui est arrivé.

213- Besoin de **réconfort**

214- Besoin de **réparation** et de justice

22- Les besoins des délinquants ou criminels:

221- d'une possibilité de **prendre réellement conscience de leur responsabilité**. Pour pouvoir faire face aux préjudices qu'ils ont commis, pour accéder à de l'empathie envers leurs victimes, pour dépasser la honte de soi vers une reconstruction.

222- D'un encouragement à une transformation personnelle (par des soins, et le développement des aptitudes personnelles)

223- Soutien à l'insertion

224- Pour quelques uns des contraintes restrictives (au moins temporaires)

23- Les besoins des membres de la communauté

(On notera au passage qu'il s'agit, comme pour les catégories ci-dessus, de viser les personnes et

non pas seulement des fonctions, des rôles ou des structures)

231- les membres de la communauté ont besoin d'être **reconnus eux aussi comme atteintes** par le crime ou le délit.

232- avoir une opportunité de reconstruire du sens à la communauté, par des liens de responsabilité réciproques.

3- Les fondements de la Justice Restauratrice

La JR tend à répondre à ces divers besoins plus qu'elle ne se préoccupe de la sanction.

Le crime ou le délit, en tant qu'il est une atteinte aux relations sociales et interpersonnelles, constitue une blessure pour toute la société. Il est à la fois résultat et cause de la souffrance sociale. Toute la société est mise en demeure de proposer une ou des réponses capables de renverser la logique, capable de transformer le «faire mal » en un « bienfait ».Un tableau comparatif entre système judiciaire et JR permet de dégager l'originalité de cette dernière:

« JUSTICE CRIMINELLE » (Justice rétributive)	JUSTICE RESTAURATRICE
Le crime= atteinte à la loi	Le crime= atteinte aux relations
Le criminel = un coupable	Criminel= redevable de restauration des relations
La justice implique l'État qui administre la peine	La justice implique victimes, délinquants et communauté pour restaurer (ou instaurer) de nouvelles relations
OBJECTIF CENTRAL= le coupable a-t-il payé ce qu'il devait à l'Etat (représentant la communauté)	OBJECTIF CENTRAL=Les différents besoins des victimes, délinquants et de la communauté ont-ils été entendus, reconnus? Ont-ils permis réparation?

On peut convertir ce tableau en un second qui en trois questions marque la différence entre les deux abords:

En quoi la loi a-t-elle été enfreinte?	Qui a subi un préjudice? (Physique mais aussi relationnel et personnel)
Qui l'a fait?	Quels sont les besoins des personnes?
Que mérite-t-il?	Quelles obligations pour répondre à ces besoins

La JR entend répondre au problème du crime avec une triade, les trois piliers fondateurs:

Dommages et ----->Obligations-----> Engagement

Plus qu'une méthode, la JR est d'abord un abord nouveau, centré d'abord sur les personnes, visant un « ici et maintenant » du délit dans ses conséquences d'abord pour les victimes, mais aussi pour le délinquant et pour toute la communauté. Si le système légal tend à déposséder les premiers intéressés du fait et de ses conséquences, la JR entend les leur restituer, dans une perspective de reconstruction. Le système légal amène le prévenu à tenter de se justifier, de nier ou de minimiser. C'est le jeu de l'accusation et de la défense, une théâtralisation qui bien sûr a l'avantage de nous extraire de la brutalité des faits pour amener à la référence commune de la loi. C'est sans doute incontournable. Mais à côté, il y a place pour une autre approche qui vise la reconstruction des relations au sein de la communauté, la reconnaissance des victimes, la responsabilisation des coupables.

Elle insiste sur le fait que la violation des relations implique une responsabilité et une action de réparation. La communauté a des obligations vis à vis des victimes aussi bien que des délinquants pour promouvoir le bien-vivre de tous.

4- Comment ça marche ?

Il y a plusieurs modèles de fonctionnement, qui sont toujours amenés à s'adapter et à se réadapter. Souvent issus de pratiques ancestrales des populations indigènes, d'Amérique, de NZ ou d'Afrique. Trois « modèles » dominent le paysage de la JR: conférence victime- délinquant; conférence des groupes de famille; et le « cercle ». Ces trois modèles peuvent se combiner. Si la rencontre « en direct » s'avère impossible, elle peut -être précédée ou remplacée par une entrevue avec des « représentants », voire des vidéos.

Les entrevues sont conduites sous la direction d'un facilitateur. A la différence de l'arbitrage, le facilitateur n'est pas en posture d'imposer un arrêt. Les participants sont encouragés à raconter leur histoire, à explorer les faits, exprimer leurs sentiments et à chercher une issue acceptable par l'un et l'autre.

Le tort doit être exprimé et reconnu.

Les besoins d'équité doivent être restaurés

Les dispositions d'esprit pour le futur doivent être envisagées.

Les victimes sont nécessairement volontaires.

Mégère autorité

Le vent punitif, solidaire de l'idéologie de l'insécurité sociale nous rattrape. Il a trouvé ces vingt dernières années appui d'un certain scientisme, aussi souriant que cruel. C'est le règne des experts, lesquels nous promettent une prévention « rationnelle » de l'insécurité à l'échelle du monde, grâce à la détection des troubles des conduites. Je vous renvoie au documentaire si parlant de Marie-Pierre Jaury, « Enfance sous contrôle »¹. On en est au dépistage des bébés agités pour prévenir la délinquance.

Dans les pays européens, au Canada comme aux USA, nous assistons au retour des discours sur les vertus pédagogiques de la punition. Je voulais, en introduction, insister sur ce point que nous suivons avec la plus grande attention dans un réseau auquel je participe, le CIEN, Centre Interdisciplinaire d'études sur l'ENfant, qui est constitué de laboratoires inter disciplinaires dans différents pays². Depuis deux ans, à Lyon, nous travaillons sur ce que nous enseignent les désordres des adolescents. L'enjeu est d'aborder dans l'interdisciplinarité, avec les professionnels qui s'y confrontent, (magistrats, médecins, enseignants, éducateurs, assistants de service social, psychologues, psychiatres, sociologues, historiens, psychanalystes), les difficultés rencontrées dans le lien social par ces adolescents que l'on qualifie d'incassables³, ou décrocheurs de tout.

Les thèmes de la violence, de la justice, de l'inégalité et de l'irresponsabilité se sont insinués dans nos pays européens : leur banalisation est inquiétante car elle repose sur une alternative qui est en fait une seule réponse :

- L'intervention sociale, la prévention ou
- L'intervention pénale

Présentées ainsi ces deux politiques s'excluent, comme l'indique le thème de notre rencontre : Eduquer ou punir.

En Europe, un nouveau sens commun se propage, articulé autour de la répression accrue des délits mineurs, l'alourdissement des peines et sur l'érosion de la spécificité du traitement de la délinquance juvénile. L'impératif est aujourd'hui la responsabilité individuelle, laquelle revient à préconiser le répressif.

Cette pénalisation s'accompagne en amont d'une « déjudiciarisation » des cas, ce qui est logique. Mesures d'actions éducatives courtes, efficaces, que l'on prolonge de façon réduite en vue d'obtenir des résultats sensibles avec des mains levées, dès que l'on obtient une amélioration. Actuellement, ce qui est discuté, c'est la spécificité du traitement de la protection de l'enfant ou de la délinquance juvénile, comme l'indique le sous titre de la journée.

¹ Documentaire de Marie-Pierre Jaury, inédit, 55 minutes. Voir www.champfreudien.org/cien

² www.champfreudien.org/cien

³ Observatoire National de l'Enfance en Danger, ONED, oned.gouv.fr

Je pense que les interventions qui vont suivre vont nous faire entrevoir à quel point la société civile n'est plus prête à traiter tout enfant, y compris l'enfant délinquant, comme un enfant en danger. C'est un domaine, et les magistrats le savent bien, où il ne peut y avoir de réponse systématique, où l'adulte responsable doit pouvoir être libre des réponses qu'il peut apporter en fonction de ce qu'il entend. Thomas d'Aquin reconnaissait à l'enfant *un droit à l'entrave*, c'est à dire à l'erreur, à l'égarement. Reconnaître ce principe implique, que l'on autorise le temps de l'enfance, de l'adolescence et qu'il n'y ait pas d'enfants sans répondants. La question du répondant, de la responsabilité de chacun, ne s'épuise pas en référence à la légalité. Malraux, qui sentait l'évolution du malaise de la civilisation, annonçait dans les années 60, de sa voix mythique, prophétique, la disparition des grandes personnes.

C'est que le maître moderne est différent depuis que le Nom Du Père ne fait plus l'histoire. Le maître moderne est scientifique et il ne demande qu'une seule chose : des résultats et combien ça coûte. Il est prêt à dépenser beaucoup pour cela. Jacques-Alain Miller, dans un ouvrage satirique et percutant, notait qu'il lui importe peu de savoir vous obtenez des résultats. Il veut, par contre, que vous sachiez tenir un discours cohérent sur ce qu'il ne veut pas savoir⁴. C'est la nouvelle inquisition, que nous nommons évaluation. Nous ne sommes plus au temps du Malaise de la civilisation décrit par Freud⁵. Nous sommes à l'époque de l'effacement des particularités et des symptômes qui ne trouvent plus à se loger dans ce que lien social propose.

Sur le plan qui m'occupe, celui du sujet de l'inconscient qui est aussi celui du politique, comme le précisait Jacques Lacan, nous remarquons que nous avons moins, aujourd'hui, de malaises individuels portés par un sentiment de culpabilité, lequel permettait un raccordement aux modes de vie et aux autres. Nous avons par contre davantage des manifestations de la pulsion de mort sur le versant du passage à l'acte. Beaucoup d'adolescents que je rencontre sont « dramatiquement autonomes »⁶. Ils s'organisent des vies très difficiles et semblent partager le point de vue de Rousseau : « Je crains peu la punition, je ne crains que la honte. »

« N'éduque-t-on pas les enfants ? », ce demandait récemment un grand journal ? Doit-on punir ou non les jeunes délinquants victimes eux aussi de l'inattention, du refus de voir et de savoir des adultes ? La question est difficile et je voudrais vous montrer qu'elle ne se résout pas entièrement dans l'éducation. Pourtant mon idée, celle qui me vient de mon expérience de la psychanalyse, est qu'il revient aux grandes personnes de soutenir l'éducation, en tant que cette incontournable responsabilité est aussi impossible.

⁴ Jacques-Alain Miller, *Le neveu de Lacan*, P. 132, Editions Verdier, 2003

⁵ Sigmund Freud, *Malaise dans la civilisation*, PUF, 1981

⁶ Alfredo Zenoni, *L'Autre pratique clinique*, Editions Eres, 2009

Je vous propose un détour et je vous remercie d'y consentir car il ne va pas du côté du sens commun : il y a un fait étrange que l'expérience de la psychanalyse met en lumière.

Nous n'avons que la parole pour donner sens à ce qui nous arrive, en particulier dans notre corps. Lorsque l'enfant paraît, il n'a le secours d'aucun discours établi auquel il soit raccordé⁷. Cela fait de nous des prématurés, des inadaptés qui ne partagent pas d'emblée le discours des autres pour savoir comment faire avec la vie : c'est ce que nous apprennent l'autisme et la psychose infantile, balayés par le *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, DSM. Aujourd'hui on n'a plus que des troubles : troubles de l'attachement, des conduites, phobie scolaire etc....

L'adolescence, elle aussi, relativise les solutions que la névrose infantile avait permis à l'enfant d'élaborer. Lorsqu'il s'agit de faire avec ce qui vient du corps, avec l'autre sexe, l'adolescent aperçoit qu'il n'aura jamais le bon cache col⁸.

Ainsi Léa, 18 ans, que je connais depuis longtemps et qui a bénéficié d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert. A 8 ans elle couvrait de bandages l'extrémité de ses mains et de ses bras pour, me confiait-elle, empêcher de fuir son corps. Lorsqu'elle a pu les quitter, elle s'est mise à voler ; elle avait alors une ritournelle : « pas touche ». Ce « pas touche » renvoyait à l'impulsion qui était alors la sienne de prendre ce qui n'était pas son bien. Ce comportement a attiré sur elle l'attention des éducateurs, des services sociaux qui ont sans doute mis en relation ces manifestations délinquantes, avec celles de ses parents qui ont fait de la prison.

Ne croyez pas que cette information délivre un message, qu'elle nous donne une signification qui soulagerait Léa de son symptôme. A l'époque, ce signifiant vol, qui lui a été interprété par la justice des mineurs, n'a pas modifié son comportement impulsif. Quelque chose pour Léa reste radicalement disjoint et il faut une attention particulière pour s'en apercevoir. Au fil du temps, les bandages ont été remplacés par des foulards, puis par des bagues, par des anneaux qu'elle a multipliés sur ses doigts et par un bandana qui l'aide à soutenir sa tête. Les vols ont cessé. Léa se débrouille plutôt bien dans ses études. Elle a des amis, est originale.

Seule l'analyse permet de repérer que les objets dont se pare Léa, n'ont pas pour elle une valeur symbolique. C'est à prendre au pied de la lettre ; ils lui servent à se lier à son corps. Ils n'ont pas non plus de valeur sociale. Ce sont des objets dont elle fait usage, pour résoudre une difficulté profonde.

Pourquoi est-ce que je parle de Léa ? Parce que je la reçois, que je la connais, qu'elle a bénéficié d'une mesure d'AEMO et que je suis à peu près sûre que ses

⁷ Jacques Lacan, *La troisième*, Conférence inédite prononcée à Rome, 1974.

« Il n'y a qu'un seul symptôme social : chaque individu est réellement un prolétaire, c'est à dire n'a nul discours de quoi faire lien social, autrement dit, semblant ».

⁸ Hélène Deltombe, *Les enjeux de l'adolescence*, Editions Michèle, 2010

troubles psychiques sont passés inaperçus. Ils ne se manifestaient que dans ses conduites illicites, sa situation familiale, qui ont attiré sur elle l'attention des services de la protection de l'enfance.

Avec son bandana, Léa accroche sa tête. C'est une façon de faire qui, secondairement, prend valeur d'identification à sa classe d'âge et cela l'aide beaucoup. On peut souhaiter que le bandana reste longtemps à la mode. Pour autant que je puisse en juger, car je n'ai jamais eu d'informations directes là-dessus, la mesure d'AEMO a eu pour la mère la même fonction que le bandana pour Léa : une fonction de raccordement à l'Autre du sens. Non pas une punition, mais une limite qui a aidé cette femme.

Léa et ses parents ne peuvent résoudre seuls le problème d'être des êtres parlants comme tout un chacun en faisant appel à un discours établi. Il leur faut pour cela un médiateur dont l'utilité s'est avérée avec la fin de la mesure d'AEMO. Lorsque la mesure a été levée, la situation s'étant améliorée, la mère de Léa s'est effondrée.

Essayons de généraliser cet exemple.

Nous souffrons au un par un d'un désaccord de départ qui mobilise nos capacités de créations. Cette précarité, dirait le docteur Lacan, est notre « discrète fraternité ». Quelque chose ne va pas qui est corrigé, c'est l'hypothèse freudienne, par la dimension de l'inconscient, lequel délivre un message qui peut être partagé. Dans une analyse, lorsque le sujet n'est pas psychotique, le déchiffrement de l'inconscient inscrit dans un discours qui donne un certain usage du corps. Le sujet sait un peu mieux, quoique avec beaucoup d'embarras, comment faire avec. Cela implique des symptômes, que l'éducation admet, c'est-à-dire des embrouilles qui comportent aussi des satisfactions. Il y a une dimension de satisfaction du symptôme, laquelle donne des limites. C'est un autre registre que celui de l'interdit, lequel met en relation avec le désir, toujours inconscient⁹. La jouissance, quant à elle, peut se lier à la pulsion de mort : c'est ce dont Luther, au couvent des augustins d'Erfurt, a fait l'expérience en même temps qu'il traversait une longue crise intérieure. Malgré les exercices de mortification, qui exigeaient toujours plus, il ne pouvait se défaire du péché.

Dans une analyse on recule les limites du : « je ne veux rien savoir » qui permet de prendre acte de sa propre méchanceté, de sa propre violence. On s'aperçoit que l'on peut jouir de sa culpabilité inconsciente, en faire aussi bien son malheur que ses délices. On sait alors que l'on peut détester quelqu'un sans être obligé de le mordre. On mord éventuellement avec des mots. Cela peut blesser, certes mais en général cela ne relève pas de l'ordre public. Et ça ne relève pas de l'AEMO non plus.

⁹ Philippe Lacadée, *Le malentendu de l'enfant*, Editions Cécile Defaut, 2003

Pourtant, pour chacun d'entre nous, cela ne va pas de soi. Il y a un rapport difficile entre le corps pris au sens littéral de l'organisme et sa fonction.

Il n'y a donc pas seulement la bonne fonction prescrite par l'usage et l'éducation ; là où ça ne s'ajuste pas, rôde la dimension du plaisir qui nous inquiète et celle de l'interdit qui nous angoisse. C'est une question capitale quand on s'intéresse aux adolescents, quand on a affaire à eux.

Comment faire avec ce qui n'entre pas dans le calcul et qui, par conséquent est générateur de violence ? Comment faire avec ce qui du corps échappe à la prise du discours ? Au fond, il y a plusieurs solutions : celle que j'évoquais tout à l'heure qui est celle de tout un chacun. Elle permet de retraiter, dans un commerce avec d'autres, grâce au fantasme toujours singulier, les objets de la pulsion issus du corps propre. Cette solution implique que quelque chose ait été transmis.

Et il y a l'impasse de Léa et, par conséquent, ses inventions là où rien ne lui a été donné¹⁰. Léa doit chaque jour inventer ce qui fait tenir son rapport au monde, bien qu'elle ait l'air normale. Pour elle, rien n'est évident : manger, dormir, faire les courses. Il lui a fallu beaucoup de temps pour apprendre à ne plus parler tout le temps, à ne voir que ce qu'on lui demande de voir ce qui suppose de pouvoir imaginer que pour chacun d'entre nous, il y ait des choses qui ne nous regardent pas.

Il y a beaucoup d'enfants et d'adolescents comme Léa dans les services de la protection de l'Enfance.

Un détail nous fera comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'éducation et encore moins de punition :

Léa a toujours besoin de la main de quelqu'un d'autre pour l'aider à se séparer de la peau de banane qui reste lorsqu'elle a mangé le fruit. Voilà la surprise. Elle me confie un jour que le travailleur social d'AEMO qui parlait avec elle, lui manque beaucoup depuis la fin de la mesure. Leurs conversations, me dit-elle, l'aidaient à décider de ce qu'elle pouvait perdre, jeter, ce dont elle pouvait se séparer, sans trop de panique. Cette personne, éducatrice ou assistante sociale, je n'en sais rien, était un autre civilisé qui lui permettait par sa présence, de remettre de l'ordre en permanence. Cette manœuvre, cette application qu'elles avaient ensemble, retenaient Léa de voler. Une rencontre tous les 15 jours, suffisait.

J'y insiste, parce que c'est important pour ce qui nous occupe aujourd'hui : ce n'est pas une manœuvre par l'interdit, une manœuvre par le cadre, une manœuvre par l'Autre de la loi ; l'une avec l'autre agissaient sur des objets en parlant et parce qu'elles en parlaient, Léa pouvait se séparer de cet en trop, qui était pour elle générateur de violence.

¹⁰ Jacques Lacan, *Le séminaire livre XXIII, Le Sinthome*, Editions du Seuil, 2005

Dans une famille, il y a des façons de vivre singulières parfois étranges qui témoignent moins d'un défaut d'éducation ou d'un rapport à la loi symbolique que de ce type de désaccord qui nous concerne tous et que nous corrigeons quelque fois avec des solutions absolument inédites et peu orthodoxes¹¹ ; des solutions qui peuvent être violentes, interdites, surtout dans ce temps du passage qu'est l'adolescence. Il y a souvent, dans l'agir, une dimension de solution qui n'est certes pas à encourager mais qui exige de repérer la où ça se joue pour chaque sujet, si nous voulons obtenir des transformations.

Une famille, ce sont des façons de dire, des façons de faire toujours singulières qui portent la marque des désirs particuliers qui ont présidé à l'accueil de l'enfant. Eh bien pour Léa, comme pour beaucoup d'adolescents que je rencontre qui relèvent de la protection de l'enfant, il c'est agi de faire très tôt sans l'Autre. Et il s'agit, avec d'autres, de corriger ce vide. En cela, leur délinquance passagère, peut être une « solution », un appel.

Ce n'est pas un travail facile que d'accompagner des adolescents : comment trouver les mots qui conviennent, pour que le mode de vie de chacun puisse être partagé ? Il est quelquefois impossible de trouver le point de contact, de cristallisation, de mutation de sens qui pourrait faire bouger une situation bloquée ou violente.

Mais je sais une chose : les enfants ne réservent pas aux « psy-quelque chose », leurs paroles, leurs silences, leurs actes. Ils vont là où les pousse le réel du symptôme auquel ils sont confrontés et qui leur rend souvent problématique, voire impraticable la vie sociale.

Il peut arriver, et ça ne vaut pas partout et pour tous, que quelqu'un, un adulte du fait de sa présence, puisse se faire cause de ce que cet intolérable se subjective comme une souffrance, comme une question.

Cela demande beaucoup de travail à plusieurs et le refus partagé de la solution systématique, celle qui vaudrait pour tous.

Il s'agit d'éviter que l'offre de l'adulte soit perçue comme une demande, donc refusée car vécue comme continuation de la satisfaction fantasmatique prise dans le rapport aux adultes : « Le prof ne m'aime pas » disent les ado qui ont une mauvaise note ou qui sont sanctionnés.

Au mieux, cette offre oblige l'adolescent à mettre au défi ceux qui veulent son bien, de produire un savoir. Impossible qu'il puisse satisfaire la vérité de leur souffrance. Au pire elle cristallise la signification qui tourmente le sujet et elle ferme la possibilité de tout changement.

La violence contemporaine, c'est aussi la parole généralisée et par conséquent le fait d'être interprété.

¹¹ La petite Girafe, Revue de psychanalyse avec les enfants, Institut du Champ freudien, N° 23, *L'autorité*, 2006

Il a fallu très longtemps pour que Léa fasse du fait de voler, une question, un « c'est plus fort que moi ». Elle a pu le faire grâce à nos entretiens et je n'en doute pas, grâce à ce mode inédit d'accompagnement social dont elle a bénéficié : la conversation avec quelqu'un qui l'aidait à prendre la décision de jeter les choses qui l'encombraient dans sa chambre. C'est inédit ; cela suppose à chaque fois un mode d'ajustement à ce qui peut prescrire la position de l'accompagnateur, bien au-delà du mandat social qui lui est confié.

Actuellement la tendance n'est pas à faire du symptôme un message, ça c'était il y a 30 ans. Aujourd'hui on voit comment on peut, de façon arbitraire, détacher les symptômes :

De votre trouble, vous pouvez désormais faire un lobby. Si vous parvenez à y intéresser d'autres que vous même, vous cessez d'être un trouble et vous cessez d'être un fripon. Vous pouvez même être invité à la télévision pour expliquer comment vous faites lien social avec ceux qui jouissent de la même manière que vous. C'est une façon de faire lien social qui autorise la jouissance perverse.

La violence contemporaine c'est aussi, me semble-t-il, une prescription de transparence qui encourage les adolescents à déclarer comment ils jouissent pour savoir qui ils sont. C'est une façon très ségrégative de faire lien social qui est propre à l'époque où le père n'épate plus tellement. Le docteur Lacan a dans son Séminaire, une petite phrase amusante, qui fonctionne comme une interprétation, un trait d'esprit : « l'époque du père qui n'épate plus », l'époque où le père, le pater est derrière nous. De ce fait, la modernité n'est plus la culpabilité, mais les prescriptions de jouissance. Le retour du discours sur la punition me paraît quant à moi, solidaire de cette perversion : jouissance et moralisme s'y donnent la main.

Le maître moderne n'accompagne plus, il ne visite plus. Il pense trouble des conduites. C'est la nouvelle version de l'accompagnateur qui vous veut du bien. Le symptôme délinquance, là aussi, risque de devoir être abordé comme un phénomène objectif, susceptible d'un traitement par un protocole.

Alors, qu'est ce qu'il nous reste ? Il nous reste à être raisonnables à plusieurs, c'est-à-dire à savoir faire avec l'absence de barrières pour traiter les situations que nous avons à connaître ; raisonnables, sans nostalgie. Comment obtenir une validité quand il n'y a pas de certitude, quand il n'y a pas de constante valable en tout temps et en tout lieux ? Nous pouvons, toujours, examiner finement les ressorts des situations les plus compliquées, et nous devons le faire sans préjugé, réforme de la loi de 45 ou pas.

Jacqueline Dhéret. Mai 2011

EDUQUER et punir:
**la solution du droit
suisse**

Colloque protection de l'enfance
Lyon – 19 mai 2011

1. La situation des jeunes en Suisse: leur santé et les délits commis
2. Les choix du DPMIn et de la PPMIn
3. La situation sur le terrain de l'application du droit pénal
4. Tendances et développements

Le plan

- 20% des 15 ans ont bu de l'alcool au moins une fois par semaine
- 40% des 15 ans ont été ivres au moins deux fois dans leur vie
- 33% des 15 ans ont bu dans le dernier mois en une fois au moins 5 boissons alcoolisées

Etude Health-Behaviour in School-aged Children (HSBC) 2010

- 10% des garçons de 15 ans disent avoir consommé au moins trois fois du cannabis dans les 30 derniers jours
- 36% des garçons de 15 ans disent avoir déjà consommé du cannabis
- Les consommations d'autres produits demeurent par ailleurs très faibles

Etude HSBC 2010

Population des 15-16 ans du canton de St-Gall
(5200 élèves interrogés):

17% ont participé au moins une fois à un acte
de violence

35,5 % ont participé au moins une fois à un
vol

25% ont participé à un dommage à la
propriété

10% ont vendu des stupés

30% ont été victime d'un acte de violence

**Etude Jugenddelinquenz im
Kanton St-Gall 2009**

- 80% ont consommé de l'alcool
- 30% ont consommé du cannabis
- 4% ont consommé de la cocaïne

- Les jeunes qui consomment régulièrement de l'alcool et de la drogue commettent plus de délits en tout genre

Etude St-Gall 2009

- Les jeunes qui vivent avec leurs deux parents commettent moins de délits.
- La violence est corrélée aux familles incomplètes, au milieu immigrés, aux mauvais résultats scolaires, à certains sports. Mais le plus souvent, c'est l'occasion qui fait le larron.
- Les jeunes dont les parents exercent un réel contrôle parental commettent moins de délit
- 88% des jeunes s'attendent à une punition de la part de leurs parents en cas de délit
- 70% des jeunes s'attendent à une punition de la part de l'école en cas de délit
- 42% des jeunes s'attendent à une punition de la part de la police (ou de la justice) en cas de délits (!!!!!!!)
- Les jeunes qui sont le plus souvent à l'extérieur du domicile (qui lisent moins, qui sont le plus souvent sur internet, qui fréquentent le plus les lieux publics: discothèques, bars, concerts) commettent plus de délits

Etude St-Gall 2009

sport et violence:

Les sports pratiqués par les jeunes ayant le plus de problème de violence:
sports de combats, football, basketball,
hockey sur glace, skateboard

Les sports sans violence:
équitation, gymnastique artistique, marche,
sports de neige, badminton, natation,
cyclisme

Etude St-Gall 2009

- Totaux des jugements en Suisse:
1999: 12'151
2005: 13'968
2009: 15'064
- En 2009 par âge:
Moins de 15 ans: 3'656
15 à 18 ans: 11'499
- En 2010, -8% de dénonciations de police

Les statistiques des tribunaux

- Le juge des mineurs: juge d'instruction, de jugement et d'exécution (=6 CEDH)
- Les parties à la procédure: le prévenu, les représentants légaux, le Ministère public, la partie plaignante (action pénale et action civile)
- Moyen de contrainte: l'appréhension (4 heures par la police), l'arrestation provisoire (24 heures par l'officier de police), la détention provisoire (jusqu'à 7 jours sans contrôle judiciaire supplémentaire)
- Le for du domicile du prévenu
- Le huis-clos obligatoire sauf exception
- La défense obligatoire et d'office: avocat possible à tous les stades de la procédure

la procédure PPMIn

1. Les principes de base: protéger et éduquer
2. Application aux auteurs âgés de 10 à 18 ans
3. Une loi spécifique, réservée aux mineurs
4. **Individualisation de la réponse pénale**
5. « Eduquer ou protéger puis punir ! »
6. L'enquête pénale et l'enquête sociale en parallèle

DPMIn: une loi résolument protectionnelle

1. La surveillance
2. L'assistance personnelle
3. Les mesures thérapeutiques
4. Le placement en milieu ouvert
5. Le placement en milieu fermé

Toutes les mesures peuvent être ordonnées à titre définitif ou à titre provisoire

Les mesures

1. L'exemption
2. La réprimande
3. La prestation personnelle
 - >10 jours (10-14)
 - > 3 mois (15-18)
4. L'amende
 - > 1000 francs (15-18)
5. La privation de liberté
 - 1 jour à 1 an (15)
 - 1 jour à 4 ans (16-18)

Toutes les peines sont compatibles avec un sursis ou un sursis partiel.

**...avec des éléments punitifs:
les peines**

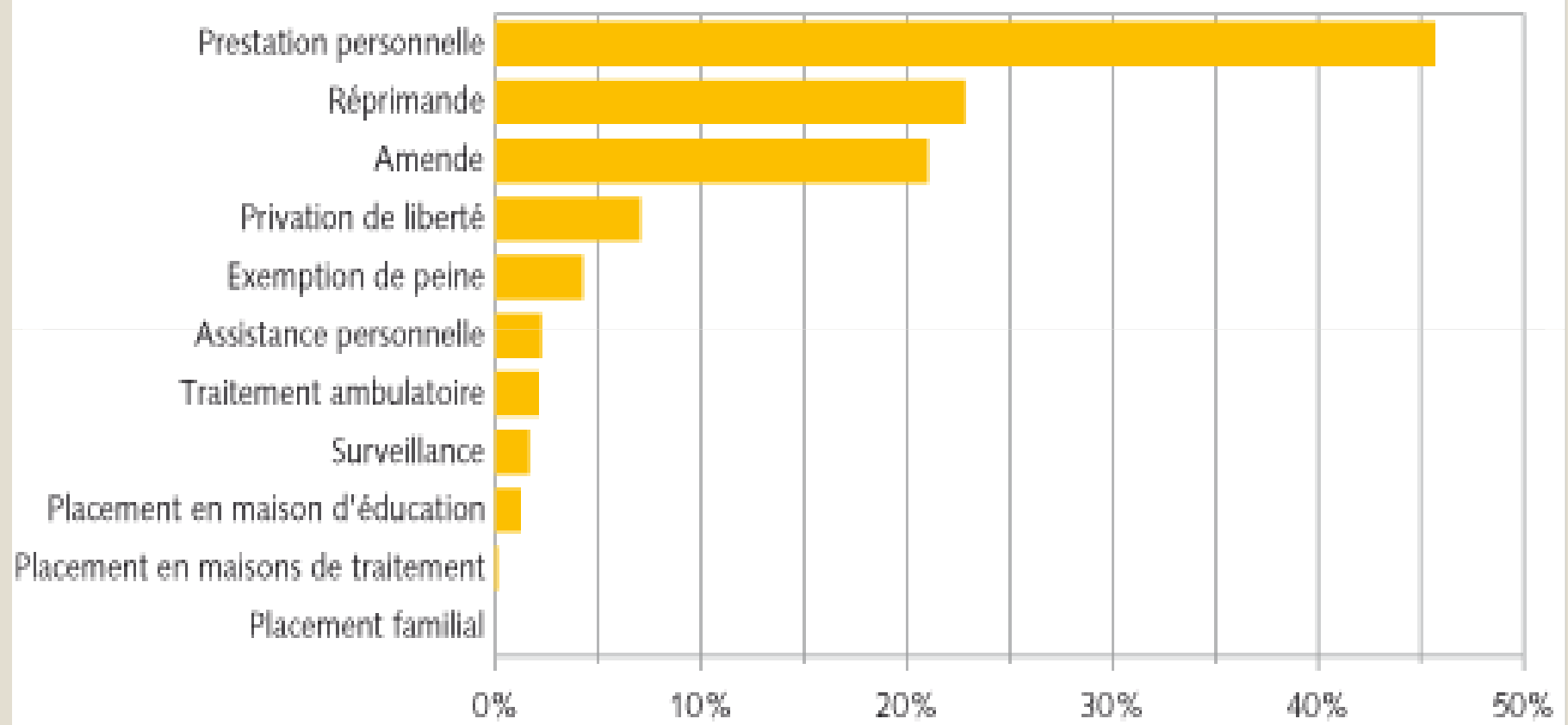
- La conciliation
- La médiation

...vers un classement de la procédure...

...et des éléments de justice restauratrice

Jugements pénaux des mineurs

Sanction, en 2009



- Le manque de moyen dans l'application des mesures et des peines:
 - une prison pour jeunes en construction
 - 16 places en établissement fermé pour les garçons, aucune pour les filles
 - 2 postes éducateurs pour 300'000 habitants en Valais pour l'exécution des peines (prestation personnelle, probation) et des mesures
 - très peu de moyens donnés à la prévention...etc

bref un sujet qui intéresse au lendemain d'une agression mais pas au moment de voter un budget

Exécution en Suisse romande

1. Critiques politiques et médiatiques du système: demande récurrente d'un regain de « sévérité » (renvoi aux exemples des pays voisins: France, Allemagne...etc)
2. Réflexion des institutions pour jeunes face aux nouvelles fragilités: les moyens mis à leur disposition et à la disposition de la justice des mineurs???
3. Les thérapies systémiques brèves: MST, MDFT
4. La justice réparatrice: la médiation
5. Protection de l'enfance ou protection des droits de l'enfant

Tendances et développements

Deux bonnes adresses:

<http://www.childsrights.org>

<http://www.judgesandmagistrates.org>

Et pour me joindre: xavier.lavanchy@jus.vs.ch

Et pour finir...

C'est le bon Dieu qui t'a puni !

Didier Fievet.

Le bourreau opérait masqué, chez le boulanger son pain devait être mis à part ... Punir génère une mauvaise conscience. Car il n'y a de punition que si ça fait mal : il y a de la haine qui se cache dans la punition. Est-ce pour cela que l'on a recours au théologique ? Pour tenter d'adosser cette haine à une justification divine ? Pour la confesser ou pour la conjurer ?

Et pourquoi pas ?

Sauf qu'on ne peut demander à la théologie que ce qu'elle peut donner !

D'où mon premier point :

1. D'où je parle ?

Quel statut a la théologie par rapport aux autres sciences humaines, quelle légitimité peut-elle bien avoir dans ce débat ?

Je n'ose penser à la nécessité de justifier le « P » du sigle FEP... Non ! La question que je pose, c'est celle de la place de la théologie dans le dialogue interdisciplinaire. Que prétend-elle dire ? S'inclut-elle parmi les sciences humaines, à égalité, en délimitant son champ de pertinence à partir d'une hypothèse, ou bien prétend-elle les surplomber à partir d'un regard prétendument céleste ? Vous l'avez déjà compris, pour ma part je me range délibérément dans la première posture, discipline à égalité parmi les autres disciplines du savoir. Le théologien chrétien protestant ne parle pas de l'être de Dieu en soi. Il cherche à décrypter, à comprendre comment les croyants s'inventent des dieux, les façonnent à leur contre-image, et en regard comment les écrits symboliques bibliques résistent malgré tout à cette permanente construction d'idoles. Comment le Dieu de la foi s'oppose aux dieux-idoles, et les conséquences que cela implique pour les croyants. Ce que je vais dire est donc destiné à ouvrir (peut-être !) des questions, bien plus qu'à apporter des réponses. En tout cas, sûrement pas définitives parce que soi-disant divines.

Une fois cette mise au point faite, reste une autre part de la question : si j'ai précisé d'où je parle, il faut encore poser la question d'où l'on écoute ? Et je reviens à mon introduction. Qu'attend-on du théologique dans notre questionnement ? Pendant un temps, il s'agissait de déduire de la volonté céleste le bien et le mal. Ce temps semble révolu. Quoique...

On peut poser la question autrement : quels dieux nos sociétés mettent-elles en œuvre pour :

- dire le bien et le mal

- faire respecter le bien
- dissuader du mal ?

Toute pratique sociale est, de ce point de vue, religieuse.

En d'autres termes, on se fabrique des dieux à la hauteur de nos méchancetés.

En ce qui nous concerne, derrière la punition que vise-t-on ?

Pourquoi faire du mal au nom du bien ?

De quoi se protège-t-on ? De quelle proximité du mal avec soi-même ?

La Bible dit en même temps la construction idolâtre de dieux qui nous poursuivent de leur méchanceté en autorisant la nôtre, et en même temps vient constamment dénoncer ces idoles et nous ouvrir à une autre économie de l'existence.

Interroger le texte biblique ne consiste donc pas en une transposition de pratiques revêtues du sceau divin, mais à discerner ce qui revient à l'imaginaire travaillé par la culpabilité inconsciente et au symbolique qui fait rupture et qui libère de cette culpabilité.

2- Parcours biblique

Je prendrai trois moments des récits bibliques. Trois étapes : Caïn et Abel, David et Bethsabée, et au final, la croix.

21- Tout d'abord, en Gn 4, l'épisode de Caïn et Abel. Je rappelle brièvement la scène mythique, inaugurale de la fraternité meurtrière. Le serpent avait annoncé : *vous serez comme des dieux...* Nous y sommes. Le premier verset précise : *Adam pénètre Eve, sa femme et elle grossit à enfanter.* Cependant qu'Eve s'écrie à la mise au monde du bambin : « *j'ai acquis un homme avec l'Eternel* » J'ai acquis : *caniti*, en hébreu, sur lequel est formé le nom Caïn. Possédé dès sa nomination, le Caïn ! Et voilà que le père n'est pas le père, mais fantasmatiquement Dieu. L'hébreu est même encore plus ambigu, on pourrait presque traduire : j'ai acquis l'Eternel avec un homme. On voit la place qui reste à Caïn ! Coincé entre un père réel réduit à un géniteur et une mère qui en fait l'otage de ses fantasmes divins. Même chose pour Dieu, d'ailleurs, prisonnier lui aussi de son image de nature toute-puissante. Pas étonnant que Caïn n'ait pu percevoir un regard favorable sur l'offrande qu'il donnait à ce Dieu. Ni l'un ni l'Autre n'avait de place propre, réunis qu'ils étaient dans le fantasme d'une nature providentielle et sphérique. Il va lui en falloir du temps, à Caïn pour passer de la nature à la culture, de la nature à l'humanité ! *Qu'as-tu fait de ton frère ? J'entends la terre qui crie vengeance...* Une parole vient faire rupture. Enfin ça parle ! Si la terre, l'*adamah*, la nature crie vengeance, il se trouve que c'est Dieu qui parle. Mais pas pour punir de la peine escomptée, la mort. Que Caïn lui-même énonce, en la redoutant : « *Maintenant, si quelqu'un*

me voit, il me tuera » dit-il. (Au passage, contre toute lecture littéraliste, on se demande bien qui aurait pu être ce « quelqu'un », puisqu'en toute logique, à cet instant, ils ne sont plus que trois !) Eh, bien non ! Dieu dit au contraire qu'il mettra un signe sur Caïn pour le protéger, pour dissuader quiconque de tuer l'assassin fratricide, jusqu'à menacer son éventuel bourreau de sept fois (à l'infini !) la punition. Là où la nature réclame vengeance, le prix du sang pour le sang, là où le coupable redoute mais en même temps est prêt à se soumettre à la sentence, Dieu ouvre une issue insoupçonnée : errer au pays du vagabondage. Devoir vivre, marcher, assumer le meurtre originel. « Vivre avec », mais vivre. En mouvement.

22- Second épisode : le roi David est puni d'avoir fait tuer un de ses généraux, Urie pour dissimuler qu'il avait couché avec elle.

Vous connaissez l'histoire, au second livre de Samuel (11 à 12). Bethsabée, la femme d'Urie, est très belle. David la voit prendre son bain sur sa terrasse, et il la lui faut. Il la fait conduire chez lui et couche avec elle. L'histoire ne dit pas si elle y consentait ou pas. Elle rentre chez elle, enceinte. David cherche à faire croire à Urie qu'il est le père. Mais ce dernier refuse de coucher avec sa femme tant que les opérations militaires se déroulent. Solidarité exemplaire vis-à-vis de ses soldats. Pour se débarrasser du mari héroïque, cocu et gêneur David finit par l'exposer à un poste mortel, au front. Le prophète Nathan vient voir David et lui expose son forfait de façon imagée. Posture éducative. Tout se passait comme si David, en proie à l'impériosité de son désir n'avait pas vu ce qui lui est reproché : abus de pouvoir et asymétrie de situation, volonté de sauver les apparences de la loi. La sentence tombe de la bouche même de David : un tel homme mérite la mort ! Là encore, c'est le coupable qui énonce la peine encourue. Mais là encore, la punition sera autre : c'est l'enfant illégitime qui va mourir. Enfant sans nom qui n'a pas d'autre consistance, pas d'autre identité que d'être le fruit du crime. On met ainsi en place un Dieu terrible, capable de tuer un bébé, comme on confisquerait un jouet mal acquis... Au fond, on sacrifie la loi (qui interdit le meurtre) aux usages réputés divins de notre idole. Ce faisant on réduit Dieu à cette loi. En effet, là où la loi était censée protéger, elle produit un fils sans nom, sans autre identité que de devoir payer la faute paternelle. Qu'est-ce qui a tué cet enfant ? Dieu ou la culpabilité de son père ? Nous nous inventons des dieux tueurs quand nous nous accusons de mort, nous nous inventons des dieux tueurs quand il s'agit de chasser le spectre assassin qui nous hante. Le texte souligne d'ailleurs le parallélisme entre l'affliction de David et la dégradation de santé de l'enfant. Et puis, quand l'enfant est mort, la faute comme expiée, David reprend goût à la vie, se lave, se parfume, mange, et va se consoler avec Bethsabée. Comme si justice était faite... comme dit l'autre ! Quelle justice ? Quel Dieu capable de frapper un enfant qui n'y est pour rien plutôt

qu'un père coupable ? Quelle société terrible se met donc en place, à l'ombre de la torah dévoyée, en s'abritant derrière un Dieu de terreur ?

23- Ce qui m'amène à mon troisième épisode biblique : la croix.

Un événement, renversement total, survient à la croix : c'est Dieu qui occupe la place du puni, au nom des idoles religieuses. C'est ça le renversement de la croix (en hébreu, on dirait la conversion... Le verbe « *shouv* », se retourner, d'où se convertir... tantôt appliqué à Dieu, tantôt à l'humain). Vous voyez la symétrie avec la situation précédente. Au nom de la loi, on tue le fils de Dieu. On punit Dieu de refuser de se laisser réduire à la loi. C'est ce que Jésus avait annoncé, c'est ce qui ne lui est pas pardonné. Car cela remet en cause tous les fondements du pouvoir de punir. Comme s'il portait la loi religieuse à son terme, Jésus révèle la méchanceté qui s'y dissimulait. Ou plutôt dans l'usage de la loi, et non dans la loi elle-même. La haine qui se déployait au nom de l'amour divin est démasquée. En prenant la place du condamné puni, le Christ dévoile ce que cet usage recouvre de violence meurtrière. Comment on utilise la loi pour faire mal et en jouir secrètement. Car ce ne sont pas que les dignitaires qui réclament la mort de Jésus ! Si le complot est le fait d'une collusion entre religieux et pouvoir politique, c'est avec plus que la complicité du peuple, c'est sous sa pression. Et les textes de la mise à mort laissent entrevoir quelque chose comme une curée, comme une jouissance populaire. Voilà comment les grands principes nous autorisent à une cruauté cachée mais jouissive, à laquelle nous tenons. Car on tient à ce mal qui nous fait mal. Il nous suffit de le concentrer sur ceux qui ont dérogé à nos sacro-saintes règles!

Il suffit de lire ou d'écouter les récits d'enfants placés au début du siècle dernier dans les institutions d'accueil. Il suffit d'écouter la vie quotidienne en détention, tragiquement « illuminée » de ces mille petites humiliations jouissives.

Là, à la croix, le puni c'est Dieu. La résurrection, manifestée par le tombeau vide au matin de Pâques n'annule pas ce renversement. Elle le pérennise : désormais on ne peut plus se réclamer de Dieu pour justifier la haine à l'affut dans nos codes punitifs.

24- au terme de ce très bref parcours je voudrais relever quelques points communs aux trois étapes.

241- La question de la punition implique les figures parentales. Absence du père et tout-présence de la mère pour Caïn, tout puissance de David, effacement silencieux de la mère pour le fils sans nom, et impuissance de la mère, effacement de la communauté des

disciples, abandon du Dieu Père, à la croix. Il y a quelque chose de trans-générationnel dans le rapport à la haine qui motive la punition.

242- Dans les trois cas, une issue inattendue : exil au pays de Nod (et non la mort pour Caïn), la vie qui reprend contre toute attente pour David (rappelez-vous, c'est lui qui avait dit : cet homme-là mérite la mort !) et le tombeau vide pour Jésus.

243- Dans les trois cas une humanité aux prises avec ses dieux et leur violence: appel à la vengeance en Genèse, négation de l'enfant réduit à un objet social, cruauté religieuse partagée par tous qui réclament la mort de Jésus !

244- Comme si tous tenaient à se décharger sur un autre d'une culpabilité première. Comme si les limitations de la condition humaine ne pouvaient être entendues que comme une punition, qu'il fallait faire retomber sur des coupables désignés, des boucs émissaires. Je ne crois pas du tout que cette culpabilité foncière soit une production du judéo-christianisme. Je crois bien au contraire que c'est le judéo christianisme qui tente d'appriivoiser cette culpabilité première, cette tendance à retourner le malheur contre soi, à se croire coupable du malheur qui nous frappe. La foi juive et chrétienne essaient d'en juguler la violence, de l'empêcher de prendre toute la place. C'est le sens de la protection que Dieu promet à Caïn, et c'est un des sens principaux de la croix : Dieu se présente comme le réprouvé, le maudit, le puni par excellence pour désamorcer la pompe à punir en son nom ! Il inverse la logique : comment punir, au nom d'un Dieu qui est « le » puni ? La croix fait rupture dans le déploiement infernal du mal. Comme une invitation à dépasser la dimension du miroir, la relation en symétrie. Il ne s'agit pas de dépeindre Jésus « gentil », compatissant, prêchant la clémence et la modération. Il s'agit d'annoncer une justice qui ne relève pas d'un « bon poids », qui ne relève pas d'une sentence juste parce qu'équilibrée. Ce n'est pas d'opposer au mal commis un mal proportionné qui fait justice. Ce n'est pas de tenter de rétablir l'équilibre du cosmos qui fait justice, comme une suture à l'insupportable atteinte à l'harmonie supérieure du monde. Ce qui ouvre à la vie, selon l'Évangile, ce n'est pas la « bonne mesure » pour restaurer l'équilibre, c'est un manque, un déficit.

Au fond, du point de vue chrétien, si éduquer veut dire quelque chose, ce serait peut-être tenter de transmettre ce déficit, ce manque, c'est-à-dire donner les moyens de s'aventurer vers le désir. Délivrer des relations de symétrie.

Du coup, j'avancerai l'hypothèse suivante : là où la punition s'inscrit dans la symétrie, elle relève d'une justice qui n'est, e réalité, que vengeance. Si elle s'inscrit comme frustration provisoire nécessaire à l'émergence d'un désir, alors elle est éducative, au sens où elle relève le sujet, où elle le ressuscite. Là où il s'enterrait lui-même. Telle serait la lecture de Pâques

que je risquerais devant vous, en rapport avec notre thématique. Voyez par exemple les béatitudes : « bienheureux les déficients spirituels, bienheureux les déficients en force, en paix, en justice, en considération de soi... » Bienheureux, *makarioi*, en grec, qui traduit l'hébreu, *ashrei*, en marche ! Bienheureux parce qu'en marche. Ce qui fait avancer, ce qui éduque, du point de vue de l'Évangile, ce n'est pas un équilibre entre sanction et mal commis, c'est un déficit, c'est-à-dire l'impossible compensation du mal (commis aussi bien que subi). Le consentement au déficit, c'est en fait un véritable « plus », parce que ça remet l'économie de la vie en marche. Un peu à la manière de ce que préconisent les partisans de la dette des pays pauvres.

3- Des principes inapplicables ?

31- Il me semble qu'il existe quelques tentatives de par le monde qui vont dans ce sens. Je pense tout d'abord à ce que je sais –au demeurant assez peu- de l'expérience de Summerhill en Grande Bretagne. Je ne sais que ce que j'ai lu ou vu assez récemment à la télévision. Dans cette école, au recrutement par nature difficile puisque justement réservé aux « cas difficiles », le premier principe suppose que la relation de symétrie infraction/punition est dénuée de toute valeur éducative. Les résultats semblent tout à fait encourageants. Alors pourquoi ne pas l'avoir développé ailleurs ? Qu'est-ce qui se cache derrière ce refus sociétal ? Quelle haine se déploie dans le manteau de l'ordre et de l'autorité ?

32- Dans un autre domaine, je pense aux expériences de justice restauratrice. Je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails, mais l'on peut dire qu'il s'agit d'une alternative éducative à la justice punitive. Elle s'appuie sur des pratiques ancestrales des aborigènes australiens, des indigènes de Nouvelle Zélande, d'Afrique Australe ou des indiens d'Amérique du Nord. Elle vise à inclure dans le processus victime, criminels et société, pour permettre aux criminels de comprendre le mal qu'il a commis, ses conséquences, les souffrances infligées. Pour permettre aussi aux victimes d'entrer (sans qu'on leur demande de pardonner) dans une humanisation de l'image de celui qui leur a causé ce mal, pour permettre à la société de dire sa réprobation mais aussi d'entendre ses défaillances. Il est évident que ce n'est pas une panacée, qu'elle ne saurait remplacer le système juridique d'Etat qui est garant des droits des personnes. Mais c'est une voix possible.

33- Il y a donc un champ de possibilités, qui ne sont pas explorées. Pourquoi ?

4- En guise de conclusion :

Le risque serait de tomber dans une nouvelle théocratie : comme si après avoir puni au nom de Dieu, on se l'interdisait désormais, au nom d'un amour angélique. Je peux vous dire, pour avoir reçu des confidences terribles de femmes victimes de tortures psychologiques et physiques inimaginables, que je doute que certains de leurs tortionnaires soient encore accessibles à l'éducatif, ni même au « thérapeutique » (pour reprendre ce que dit le Docteur Dunker). Ils jouissent trop de l'horreur qu'ils inspirent.

Je ne crois pas, par ailleurs, qu'il y ait une stratégie bonne parce que chrétienne. Je crois que c'est de notre responsabilité à nous tous les humains que de prendre à bras le corps la question de la punition, de son sens et de son usage. Et quand je dis à bras le corps, ce n'est pas une figure de langage. C'est une question corporelle, charnelle, relationnelle, concrète. On ne doit pas l'idéaliser. Ce serait soit justifier une secrète jouissance à appliquer un mal réputé légal et donc légitime. Soit une autre jouissance à sacrifier les plus faibles à notre grandeur d'âme. Je ne pense pas qu'il y ait, là comme dans les autres domaines une morale chrétienne. Mais je crois que la foi chrétienne peut utilement interroger les morales : regarder à la terre et ne sacrifier personne à aucun ciel... au nom du Dieu qui s'est incarné.

Colloque protection de l'enfance 2011 :
ÉDUCER OU PUNIR ? FAUT-IL REFORMER L'ORDONNANCE DU 2 FEVRIER 1945 ?
« Approche historique : la prise en charge des mineurs de justice au XIXe et XXe siècles »

Élise Yvrel

Plan de l'intervention :

I- AU XIXe SIECLE : LE DEBUT DE LA PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE DES MINEURS DE JUSTICE

I-1-Les premières prisons pour enfants

- a) Premières initiatives pour séparer les mineurs des adultes
- b) La Petite-Roquette, première prison réservée aux enfants

I-2-Les autres modes de prise en charge des mineurs de justice au XIXe

- a) Le suivi à l'extérieur : l'ancêtre du milieu ouvert
- b) Les colonies pénitentiaires (« maisons de correction »)

II- AU XXe SIECLE : DU REPRESSIF A L'EDUCATIF

II-1- Au début du siècle, une évolution des mentalités : « enfance victime » et « enfance coupable »

- a) De la nouveauté de l'enfance « victime »...
- b) ...à la permanence de l'enfance « coupable »

II-2-Durant l'entre-deux-guerres

- a) De la colonie pénitentiaire à la maison d'éducation surveillée (MES)
- b) Une maison d'éducation surveillée au cœur d'une prison

II-3-Guerre et après guerre

- a) La loi du 27 juillet 1942 et l'ordonnance du 2 février 1945 : priorité à l'éducatif ?
- b) Toujours des institutions : les Institutions publiques d'éducation surveillée (IPES)
- c) A partir de 1970, l'essor de la liberté surveillée
- d) Les inventions crypto-carcérales de la deuxième moitié du XXe siècle

CONCLUSION

Publications de l'intervenante Élise Yvorel

■ OUVRAGE

- Yvorel Élise, *Les Enfants de l'Ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus au XXe siècle en France métropolitaine*, Préface de Michelle Perrot, PU de Rennes, Rennes, 2007, 356 p. (ouvrage issu de la thèse)

■ ARTICLES

- Yvorel Élise, Yvorel Jean-Jacques (co-dir.), « Éducation et enfermement », *RHEI, Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, n° 7, décembre 2005, ministère de la Justice, 329 p.
Numéro disponible dans son intégralité sur <http://rhei.revues.org>.
- Yvorel Élise, « Saint-Hilaire, colonie pénitentiaire (1930-1960) », *Criminocorpus*, exposition virtuelle n° 3, janvier 2009, <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/expos/saint-hilaire/>
- Yvorel Élise, « Enfants et adolescents en prison "ordinaire" : incarcération des mineurs et statistiques pénitentiaires (1880-1945) », *Crime, histoire et société*, n° 11-2, 2008, p. 107-138.
- Yvorel Élise, « En couleur, dossier image - Des colonies pénitentiaires agricoles aux Instituts publics d'Éducation surveillée. Saint-Hilaire (1930-1960) », *Histoire & sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, Alternatives Économiques, n° 25-26, avril 2008, p. 98-117.
- Yvorel Élise, « Les jeunes détenus et la pratique sportive : de la promenade à l'éducation physique dans les prisons françaises (XXe siècle) », *International Review on Sport and Violence*, article 7, n° 2, décembre 2008, <http://www.irsv.org/>
- Yvorel Élise, « A la marge des prisons pour mineurs : les prisons-écoles, des structures carcérales à vocation éducative et professionnalisante » dans *RHEI, Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière". Éducation et enfermement*, n° 7, décembre 2005, ministère de la Justice, p. 17-40.

■ CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES COLLECTIFS

- Yvorel Élise, « L'observation des mineurs de justice par l'Éducation surveillée : mise en perspective historique », dans Bantigny Ludivine, Vimont Jean-Claude (dir.), *Sous l'œil de l'expert : les dossiers judiciaires de personnalité*, PU de Rouen et du Havre, Rouen, janvier 2011, p. 41-52.
- Yvorel Élise, « Surveillants et mineurs détenus : une entente impossible ? », dans Caron Jean-Claude, Stora-Lamarre Annie, Yvorel Jean-Jacques (dir.), *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIXe-XXIe siècles)*, PU de Franche-Comté, Besançon, 2008, p. 383-397.
- Yvorel Élise, « Les "blousons noirs" mineurs et l'Éducation surveillée : la répression d'un mythe », dans Mucchielli Laurent, Mohammed Marwan (dir.), *Les bandes de jeunes, des blousons noirs à nos jours*, Paris, La découverte, novembre 2007, p. 39-60.
- Yvorel Élise, « De l'adaptation à la révolte : la souffrance carcérale des jeunes détenus », dans Chauvaud Frédéric (dir.), *Histoire de la souffrance sociale, XVIIe-XXe siècle*, PU Rennes, juillet 2007, p. 111-121.
- Yvorel Élise, « Mineurs en prison : un échec de l'autorité ? » dans *Les cahiers du GERHICO. L'autorité*, n° 7, Poitiers, 2004, p. 193-204.

■ PORTAIL Internet

- Chargée de mission pour le ministère de la Justice : recherches de ressources bibliographiques, documentaires et iconographiques pour la réalisation d'un portail Internet « Enfants en Justice, XIXe-XXe siècles » (le site sur l'histoire de la justice des mineurs : <http://www.enfantsenjustice.fr/public/>)

Bibliographie sommaire sur l'incarcération des mineurs

OUVRAGES DE REFLEXION GENERALE SUR LA PRISON

- * Foucault (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Mayenne, Gallimard, 1975, 318 p.
- * Hirschheimer (Otto), Rusche (Georg), *Sozialstruktur und Strafvollzug*, Hamburg, Europäische Verlagsanstalt, 1972. Traduction française par Laroche (Françoise) : *Peines et structures sociales. Histoire et « Théorie Critique » du régime pénal*, Paris, Cerf, 1994, 399 p.
- * Ignatieff (Michael), *A just measure of pain. The penitentiary in the industrial Revolution (1750-1850)*, New-York, Pantheon Book, 1978, 257 p.

OUVRAGES SUR LA PRISON AU XIX^e SIECLE

- * Badinter (Robert), *La prison républicaine 1871-1914*, Paris, Fayard, 1992, 429 p.
- * Dupont-Bouchat (Marie-Sylvie), Pierre (Eric) (dir.), *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914*, Paris, Puf, 2001, 443 p.
- * O'Brien (Patricia), *The promise of punishment. Prisons in Nineteenth-Century France*, New Jersey, Princeton University Press, 1982. Traduction française : *Correction ou châtement. Histoire des prisons en France au XIX^e siècle*, Paris, Puf, 1988, 342 p.
- * Perrot (Michelle) (Dir.), *Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1980, 317 p.
- * Perrot (Michelle) « Les enfants de la Petite Roquette », *l'Histoire*, n° 100, mai 1987, pp. 30-38.
- * Petit (Jacques-Guy), *Ces peines obscures, la prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990, 749 p.

OUVRAGES SUR LA PRISON AU XIX^e ET XX^e SIECLE

- * Petit (Jacques-Guy), Castan (Nicole), Faugeron (Claude), Pierre (Michel), Zysberg (André), *Histoire des Galères, bagnes et prisons XVIII^e - XX^e siècle, Introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, BHP, 1991, 368 p.

OUVRAGES SUR LA PRISON AU XX^e SIECLE

- * Bourquin (Jacques), Yvrel (Jean-Jacques) (dir.), « L'enfant de justice pendant la guerre et l'immédiat après guerre », *Le temps de l'histoire*, Vaucresson, CNFE-PJJ, n° 3, octobre 2000, 278 p.
- * Gazeau (Jean-François), Peyre (Vincent), « Vingt cinq ans d'incarcération des mineurs en France », *Droit de l'enfance et de la famille*, n° 28, 1989-2, tome 1, pp. 33-46.
- * Montaron (Jean-Pierre), *Les jeunes en prison, "on nous enfonce"*, Paris, Seuil, 1977, 253 p.
- * Pedron (Pierre), *La prison sous Vichy*, Paris, Ed. de l'Atelier – Ed. ouvrières, 1993, 237 p.
- * Régimbeau (Marc), *L'emprisonnement des mineurs*, Mémoire de DEA de criminologie et science pénitentiaire, Faculté de droit, Bordeaux, 1978, 145 p.
- * **Yvrel (Elise), *Les Enfants de l'Ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine*, Préface de Michelle Perrot, Pur, Rennes, 2007, 356 p.**
- * Yvrel (Elise), *Le Centre spécial d'observation de l'Education surveillée de 1958 à 1979 : établissement éducatif ou prison ?* Mémoire de maîtrise d'histoire, Paris VII, 1999-2000, 146 p. + annexes.

OUVRAGES DE SOCIOLOGIE CONTEMPORAINE

- * Combessie (Philippe), *Sociologie de la prison*, Paris, La découverte, 2002.

* Chantraine (Gilles), « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l' ''inutile au monde'' contemporain », *Déviance et société*, 2003, Vol. 27, n° 4, pp. 163-187.

Aperçu sur les dispositions législatives et leurs applications pratiques pour les jeunes en Allemagne.

Dr Heinfried DUNCKER

Un aperçu schématique de la situation juridique des enfants et des adolescents en République fédérale ne peut se limiter au régime des lois et aux possibilités prévues par la législation ; il convient également de discuter, d'une part, des mesures prévues dans la législation, et d'autre part, de leur application dans la réalité, au gré des possibilités offertes.

Les exigences et possibilités légales ne sont utiles au bien-être des enfants et des jeunes que dans la mesure où elles sont réellement utilisées dans la pratique. Le problème des lois relatives aux enfants et adolescents en Allemagne réside en leur application effective.

En Allemagne il faut différencier le code pénal pour adolescent et enfant avec les instances s'y rattachant et le droit général pour adolescents avec tous ses intervenants. Bien sûr, il ya des liens concrets entre le système d'aide juridique en matière civile et le système pénal mais il y a aussi des clivages dus à la séparation systématique des intervenants.

Cependant il faut, dans l'interaction des deux systèmes, observer avec prudence dans quelle mesure ils se complètent les uns les autres dans l'utilisation pratique et dans quelle mesure il

y a transfert de responsabilité voire diffusion des responsabilités. Pour les cas particulièrement difficiles et sensibles il ya une tendance naturelle à attribuer la responsabilité aux autres.

C'est pour cette raison qu'en France s'est créé l'offre de soins sectoriels avec une continuité des soins et, dans le domaine de la psychiatrie des enfants et des adolescents, la mise en œuvre des «Centres médico-psycho-pédagogiques» qui assure une prise en charge globale.

Sur le plan pénal

Le code pénal pour mineurs ne peut pas être isolé des dispositions pénales en général. La réforme du droit pénal de 1976 est apparue au départ comme un processus orienté vers la réhabilitation. La sanction elle-même n'était pas, dans l'esprit des réformateurs, une vengeance mais une réponse de la société, à la mesure de la culpabilité de l'auteur et la sanction avait pour but le retour du sujet dans la société. L'ampleur de la sanction ne devait pas correspondre à la gravité de l'acte mais à la culpabilité subjective du délinquant.

En conséquence, les «mesures de protection ou de sécurité et d'amélioration ou de thérapie» introduite dans le code pénal en 1934, qui étaient centrées sur la répression et la sécurité durent être transformées en «mesures d'amélioration et de protection», dans lesquelles le traitement est primordial...

...En Allemagne la responsabilité pénale est atteinte à l'âge de 14 ans. Le code pénal pour mineurs est applicable dans tous les cas entre 14 et 18 ans. Pour la période comprise entre 18 et 21 il faut examiner au cas par cas si le jeune adulte a la maturité de l'adulte ou si le code pénal pour mineurs doit être appliqué en raison d'un manque de maturité du jeune. La période comprise entre 14 et 16 ans doit aussi être examinée au cas par cas, dans chaque cas il devra être vérifié si l'adolescent est suffisamment mature, s'il est capable de distinguer le bien du mal ou s'il est encore dans un état de maturité morale équivalent à celui d'un enfant et n'étant donc pas pénalement responsable.

Tout ceci démontre que des mesures éducatives sont au premier plan des exigences légales. Les mesures disciplinaires, tel que l'avertissement, les mesures de travaux d'intérêt général ou d'intérêt communautaire ou la détention ne devront être appliquées que dans une deuxième étape, ou en cas de criminalité grave.

Dans le domaine des mesures éducatives, l'aide aux mineurs délinquants doit se rabattre sur les offres des services à la jeunesse et de l'enfance d'une part, offres organisés et payés par le service publique, et d'autre part sur les offres de la pédopsy-

chirurgie. Les deux relevant de l'assurance sociale du Landers dans lequel l'acte a été commis. Les services à la jeunesse ainsi que les offres des services de pédopsychiatrie ne sont pas une tâche fédérale, mais relèvent de la responsabilité et de la compétence de chaque Etat (Land) et sera donc conçu de façon différente dans les différents «Länders». En pratique, cela signifie que les jeunes qui se trouvent en conflit avec la loi rencontreront les services d'aide pour mineurs délinquants organisés au niveau local ou intercommunal et non pas ceux du ministère de la justice.

En cours de la procédure pénale, les services d'aide pour mineurs délinquants donnent un avis pédagogique, traitent de la question de la maturité et du potentiel de dangerosité ainsi que des conclusions qui s'imposent sur le terrain de l'éducation mais aussi de la sanction. Quant aux mesures proposées elles sont limitées à ce que les instances régionales mettent à la disposition de ces services.

Dans des cas particuliers une expertise psychiatrique peut être demandée sur la responsabilité pénale décrivant les liens possibles entre le trouble mental et le délit ainsi que le risque d'actes graves liés à la maladie et si ces risques peuvent être réduits par des soins adaptés.

Dans la pratique il ne reste de ces mesures favorisant la réinsertion, la réhabilitation, l'éducation et la pédagogie que les offres existant réellement dans les domaines de l'éducation, de l'éducation spécialisée, de la pédopsychiatrie et de la psychothérapie de chaque district. Ils sont donc différents d'un Land à l'autre, et dans chaque Land d'une ville à une autre. Si ces systèmes d'aide n'existent pas dans la pratique locale, l'offre théoriquement possible se réduit d'autant.

Il y aurait parfois besoin, pour des mineurs gravement perturbés, de services thérapeutiques, éducatifs et sociaux capables de proposer un «containment» mais, comme la responsabilité de la mise à disposition de ces institutions, n'est pas de la responsabilité du pouvoir judiciaire, mais de la responsabilité du ministère des Affaires Sociales de l'État concerné voire de l'administration sociale communale, la possibilité d'octroi voire le contrôle de l'application des mesures ordonnées par la cour se soustrait à l'influence de la justice. Ce fait détermine bien plus les possibilités thérapeutiques, pédagogiques et réhabilitatives du code pénal pour mineurs que le code pénal en soi.

Aide à l'enfance et l'adolescence

Le bien-être de l'enfant et l'adolescent est mis en avant par les exigences légales. L'ensemble des prescriptions se retrouve

dans le 8e Livre de la loi sociale. Le bien-être des jeunes est primordial tout en respectant les droits naturels des parents. Ainsi, bien sûr, les efforts d'aide de l'Office de la jeunesse sont d'abord liés à une fonction de conseillers face aux tenants de l'autorité parentale, dont les parents peuvent être déchus s'ils ne sont pas en état de pourvoir au bien-être de leur enfant. Il faut bien savoir que dans la pratique le fait que les frais d'une telle décision incombent à la commune joue un rôle important, car le travailleur social impliqué est l'employé subordonné de cette même commune.

En référence à ces lois et aux interventions prévues il faut se rappeler les spécificités de l'histoire de la pédagogie allemande. Celle-ci est liée au fondateur de la "pédagogie noire", l'orthopédiste de Leipzig Moritz Schreber. Ses idées sur l'éducation étaient liées à une formation intensive par un dressage des enfants dès un âge très précoce. Ces principes d'éducation prévoient des châtiments corporels, des carences affectives, l'accent étant mis sur la ténacité et la mise en forme physique, la fonctionnalisation de la sexualité qui est réduite à la fonction de reproduction, et clivé de tout aspect affectif et relationnel. Ces idées ont influencé l'éducation dans la République fédérale allemande jusqu'après la seconde guerre mondiale. Ces principes sont aussi à la base des excès d'institutions totalitaires, comme celles observées lors du nazisme.

Lors du renouveau pédagogique, contre ces excès, se créa un refus de toute institution étatique et surtout totalitaire. Cela a conduit à suspecter derrière toute mesure thérapeutique une tendance interventionniste qu'il faudrait refuser, sauf dans les cas extrêmes - et là plutôt pour des raisons de sécurité que par concept pédagogique. Il n'y a pas eu en Allemagne de processus d'émancipation d'une institution thérapeutique éducative et le développement de stratégies de gestion institutionnelle, comme cela s'est produit en France. Lors de placements en institutions fermées, en foyers ou dans des familles d'accueil, la contrainte est considérée comme étant non favorable d'un point de vue thérapeutique. L'émancipation et le progrès du jeune se faisant – dans ce système de pensée – par libre arbitre. Il est censé trouver son cadrage tout seul.

Cette attitude en réponse à une situation de répression extrême, comme l'a montré la dictature nazie est compréhensible et forme une des raisons particulières fondant les limites de ce qui peut se produire dans les activités thérapeutiques et éducatives des services à la jeunesse.

Ceci doit rester en mémoire pour comprendre les retenues, voire la modération dans le domaine de la pédopsychiatrie et

des services à la jeunesse et à l'enfant.

Le clivage entre pédagogie et thérapie

La division des systèmes d'aide pour les enfants et les adolescents pose un problème tout aussi important.

D'un côté il y a les services de la jeunesse offrant un soutien éducatif, des conseils, des mesures d'éducation spécialisée, un soutien pour les parents ou les soins spécialisés en foyers spécialisés. Ces jeunes en difficulté ne sont pas considérés comme réellement malades, ils ont des problèmes d'éducation, d'enseignement que des mesures pédagogiques doivent améliorer. Ces mesures ne sont pas soumises au contrôle médical ou thérapeutique.

Ces offres d'aide sont les offres devant être prévues organisées et financées soit par les communes soit au niveau intercommunal les coûts de ces offres relèvent donc du budget social communal. L'attribution de ces aides diffère donc des aides attribuées en cas de maladies car leur financement dépend du droit budgétaire et on pas du financement de l'assurance sociale. L'assistance et l'aide pédagogique nécessaire est soumise à des considérations budgétaires des municipalités. En cas de restriction budgétaire des offres d'aide nécessaire ne pourront être appliquées.

Le manque de participation, de coopération d'un jeune et/ou de ses parents mène au refus de financer les mesures nécessaires car ce serait gaspiller les deniers publics d'offrir cette aide sous la contrainte.

Une autre partie des jeunes ont des symptômes si marqués, qu'ils relèvent du domaine de la pédopsychiatrie. Ils sont alors soumis à une évaluation et à un diagnostic. De nombreux pédopsychiatres partent aussi du principe qu'un traitement n'est possible que s'il est accepté et que le jeune y participe. Cela ne s'applique bien sûr pas aux jeunes qui souffrent de troubles organiques du cerveau, il en est de même même pour les enfants et les jeunes qui ont des troubles dépressifs ou des troubles schizoïdes voire schizo-typique. Par contre cela s'applique aux jeunes ayant de graves perturbations dans les comportements sociaux et émotionnels; dans le cas d'un diagnostic très à la mode, le TDA/H (trouble de déficit de l'attention et hyperactivité) ou aux jeunes en souffrance suite à un problème d'abus ou de dépendance.

Dans ces cas, il arrive souvent que, entre autres en raison du manque de participation des jeunes, mais aussi suite au comportement des parents les traitements ne soient pas démarrés ou interrompus précocement. Il est souvent observé que, dans

ces décisions, la question d'un danger potentiel n'est pas discutée.

Il est clair qu'une offre de soins si disparate et diverse se conjugue en cercle vicieux avec les tendances pathologiques de clivage des patients ou clients. Le patient a certes un désir de changement mais il sait aussi de façon intuitive que si un soignant le trouve difficile ou s'il lui crée des difficultés celui-ci aura une tendance de le refouler vers un autre acteur de ce système d'aide.

Par conséquent les jeunes les plus perturbés (et les plus perturbateurs) présentant les évolutions les plus complexes... ont appris à mettre en échec les différents intervenant du système d'aide.

Cela se rapporte à une tendance générale de la psychiatrie allemande, qui est liée à la conception et la terminologie de Kurt Schneider, psychiatre conseiller principal à la bureaucratie militaire allemand pendant la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1945. Cet état pathologique est décrit par lui comme une variation de la normale entre la maladie et faute morale. À son avis, tous les patients ayant ce type de troubles classés aujourd'hui dans la catégorie des troubles de la personnalité, devront être considérés comme malade si ils souffrent de leurs symptômes

et ont une demande de changement, étant ainsi prêts et disposés au traitement. Par contre Schneider ne parle pas de maladie mais de faute morale si ils ne souffrent pas de leurs symptômes et si ils ne désirent ni changement ni soins. Dans les années après la première guerre mondiale, et ce jusqu'aux années trente, les personnes atteintes de tremor de guerre (Tremblement de guerre) furent ainsi classifiés, condamnés en tant que déserteurs et fusillés s'ils n'acceptaient pas un traitement ou si le traitement échouait.

Aujourd'hui, les personnes ne se reconnaissant pas malade, refusant donc les soins sont laissés à l'abandon jusqu'à l'issue fatale de leur trouble, soit le décès chez certains alcooliques, soit l'incarcération pour d'autres troubles.

Ici voit-on la difficile exigence qui invite ces hommes à s'adapter au système d'aide et de soins sans que ce système d'aide et de soins ne s'adapte à leur souffrance. Fondamentalement, cette attitude claire se retrouve aussi dans la pratique clinique «médico-psycho-pédagogique». Les patients, les jeunes sont considérés comme des personnes en difficulté qui doivent s'adapter aux traitements offerts, aux soins, aux services de soutien mis à leur disposition et non l'inverse qui voudrait une assistance adaptée aux besoins de cette population.

Cette attitude, ce point de vue marque bien plus la réalité d'aide aux mineurs que les possibilités théoriquement offertes par les textes de loi. Le manque d'efficacité dans l'aide aux mineurs délinquants ne résulte pas de textes de loi inappropriés mais de ce clivage entre code pénal, l'aide à l'enfance, droit et code civil et obligation et image propre des institutions pédopsychiatrique.

Au quotidien cela veut dire, que si les cas pas trop difficiles trouveront aide et soutien, les cas plus compliqués se retrouveront dans un no mans land entre les différents systèmes d'aide. Et ces systèmes se le repasseront jusqu'à ce que le résultat soit à l'inverse de ce qui était voulu au départ.

De plus la structure fédérale crée des disparités et des inégalités, il existe par exemple des Etats allemands n'ayant aucun foyer pédagogique fermé. Il existe aussi des Etats ne disposant pas de service pédopsychiatrique fermés. Il existe dans toute l'Allemagne environ 160 places dans des institutions fermées de l'aide aux adolescents. Ce qui entraîne que la nécessité d'admission dans une telle structure s'oriente moins suivant les nécessités thérapeutiques ou pédagogiques que suivant les nécessités répressives et normatives du code pénal.

Les résultats de cette politique sur le plan individuel pourraient, en cas d'intérêt, être développés par quelques exemples cliniques.

Heinfried Duncker, Astrid Hirschelmann

La faute, le manque et la place du père

Résumé

L'article se propose de démontrer les voies possibles que peut emprunter le retour à une conception bouchère de l'humanité. L'analyse de Legendre préconise que l'idéologie nazie n'est ni spécifiquement allemande ni définitivement vaincue avec les procès de Nuremberg. L'analyse que Niklas Frank fait de l'histoire de ses parents montre qu'elle porte en elle les germes d'un retour toujours possible. Ce dernier est lié à la dynamique intrinsèque de la perversion qui oriente les choix que le sujet se fixe pour sa vie. Il peut s'agir d'un choix d'objet sexuel, mais il est surtout lié au type de relation d'objet : l'autre devient-il objet du plaisir ou de la possession ?, persiste-t-il dans une position d'un autre-sujet ou devient-il un autre-objet ? Ce choix d'objet résulte d'une cascade de démonstrations de pouvoir, le langage est dès lors destitué de son rôle de communication pour ne remplir que son rôle de domination à travers des mots matraques, le mensonge, l'incrédule.

Nous dégagerons les trames principales pouvant servir de base de réflexion pour éviter qu'une telle évolution se reproduise et indiquerons des situations où cette manipulation perverse menace de reprendre subtilement le dessus.

Mots clé :

idéologie nazie – dynamique perverse – Niklas Frank – annulation de la fonction de l'Autre – existence biologique

Introduction

Il peut paraître un peu surprenant qu'un allemand présente en France une réflexion sur la fonction du père dans ses rapports avec le manque, la faute, voire la culpabilité et les évolutions qui menacent notre société en cas de perte de cette fonction. Avec les théories de J. Lacan, la notion de *la fonction du père* est particulièrement liée à la francophonie et sa réflexion n'est pas particulièrement acceptée ni intégrée dans réflexions menées à l'étranger.

Pourtant, ses théories constituent une base indispensable pour suivre les réflexions de Legendre (1989) dans son livre « *Le crime du caporal Lortie* » à propos du meurtre du père. Il y prend position sur le fondement de l'idéologie nazie. En tant qu'allemand, nous avons été particulièrement sensibles au fait que d'une part Legendre la décrive comme une conception bouchère de l'Homme et que d'autre part, cette dernière ne soit pas spécifique à l'Allemagne. Il indique justement qu'elle menace dans sa visée réductionniste de l'Homme, tous les pays. Il insiste sur le fait que cette conception bouchère ne s'élimine pas si facilement de la pensée mondiale juste parce que le régime nazi a été vaincu. A partir de là, il nous incite à la réflexion sur un éventuel retour d'une telle conception de l'Homme qui pourrait reprendre le pouvoir dans quelque pays que ce soit. En Allemagne, plusieurs sujets invitent à cette discussion. Ils seront décrits à la fin de cet article. En France, le même danger se dessine autour la discussion sur « l'identité nationale », autant dans sa forme que dans son contenu.

A propos de quelques malentendus sur les pères : depuis la faute des pères jusqu'à leur fonction biologique et leur rôle dans le fondement généalogique

Il faut attirer l'attention sur le fait que les pères en Allemagne se retrouvent dans une situation tout à fait particulière quant à leurs fonctions et leurs positions à l'égard des fils comme le décrivait Mitscherlich (1963) dans son livre sur la société sans pères. Il y souligne les effets dus à la dévaluation de cette génération de pères pendant la période nazie. Il faut bien voir que les recherches des psychanalystes israéliens d'une part, et allemands d'autre part, sur les enfants de la deuxième génération après l'holocauste représentent certaines similitudes dans leurs constitutions inconscientes. Dans les deux pays on assiste à une dévalorisation de la deuxième génération après celle des grands - pères par le silence : le silence de la honte des auteurs du crime d'une part, et celui du non-dit, de l'innommable des victimes des mêmes crimes d'autre part. Mitscherlich décrivait - sans avoir pris connaissance des théories de Lacan - les répercussions de ce silence sur l'identification ou l'impossibilité d'identification avec les pères de la première génération. Dans son livre, il traite de cette société sans pères et des conséquences. Dans les révoltes des années 68, on se trouvait en Allemagne souvent confronté à ces interprétations, notamment dans la façon dont cette révolte luttait contre des « pères indignes ». L'annulation de l'autorité des pères était le point de départ de l'annulation du besoin de toute règle en soi, base d'une idée d'autorégulation qui avait deux conséquences, et pas seulement en Allemagne. On observait autant a) : *l'autorégulation de l'économie* avec

comme conséquence la domination de l'intérêt spéculatif sur le marché au lieu du respect du bien commun, ainsi que b) : *l'autorégulation dans l'éducation* prônant la libre expression des besoins des enfants, partant du principe que les règles des choses de la vie étaient déjà cachées en eux et qu'il n'y avait nullement besoin de règles extérieures. En Allemagne, les résultats se manifestaient dans les années 68 par une position anarchique, trouvant ses excès dans l'histoire terroriste de la « Bande à Baader ». En France, cette lutte n'était pas moins acharnée mais peut-être moins anarchique si l'on prend en considération les inscriptions sur les murs de la Sorbonne : « *Il est interdit d'interdire* ». Ce précepte exprimait certes la lutte contre les interdits existants à cette époque, mais la fonction de l'interdit était conservée. Les opposants connaissaient en quelque sorte la loi de l'interdit et l'utilisaient contre les lois de l'époque. C'est de cette loi-là et de son acquisition que nous essaierons de traiter.

Nous devons d'abord revenir à la question de l'avenir des enfants de ces pères dévalués. Est-ce que le dicton simpliste : « tel père, tel fils » peut s'appliquer ici ? Nous avons examiné de nombreuses biographies de malades délinquants ou criminels, où l'on pourrait avoir l'impression qu'un tel automatisme existe. Une partie de ces pères est inexistante soit physiquement soit dans leurs fonctions. Là où ils existent on trouve de nombreuses situations où ces pères ont développé eux-mêmes des troubles graves du comportement ce qui semble indiquer que le fils n'a rien fait d'autre que de s'identifier positivement avec ce père. En recherchant dans l'anamnèse des toxicodépendants nous trouvons soit des pères soit des mères qui semblent avoir induit de par leur fonction-modèle ce type de comportement accompagné d'un problème d'abus de substances ancien ou actuel. Nous ne sommes pas surpris alors, si tel père à comportement problématique soit imité tel un modèle par le fils, voire la fille. Ces situations deviennent quasiment des semblants de preuve plaidant la transmission soit psychologique soit génétique, considérée par certains comme inéluctable et servant alors de base pour ériger l'idée d'hygiène de race, comme par exemple l'idée de stérilisation des malades mentaux, présente dans les conceptions psychiatriques bien avant l'époque nazie. La séduction qui nous pousse à y voir une relation de cause à l'effet directe entre cette fonction-modèle et le résultat qu'elle produit peut du coup être forte et dangereuse. Dans cette façon de voir, nous reprenons implicitement les modalités d'une analyse purement biologique de la médecine somatique. Par analogie avec le raisonnement que tel germe ou tel virus est à l'origine de telle maladie, nous réfléchissons sur les choses de la vie, et pouvons arriver à la thèse selon laquelle tel père ne peut produire rien d'autre que tel fils ou que tel traumatisme est à l'origine de tel comportement criminel. Dans cette réflexion nous oublions

– ce qui est pardonnable dans le vaste domaine de la médecine somatique – que l’Homme se constitue en tant qu’Homme non pas par son corps ni par ses gènes mais par son unicité bio-psycho-sociale. C’est elle qui donne la spécificité à l’être humain. Si nous suivons cette idée d’unité bio-psycho-sociale jusqu’au bout, nous devrions nous poser sérieusement la question si - mises à part les maladies somatiques et les maladies psychiques - il n’y aurait pas une troisième catégorie de pathologie qui choisirait comme modalité d’expression primaire le domaine social ce qui induirait une vision qui nous semble étrange, voire inacceptable (Duncker, 1978). Elle tenterait de comprendre – et non pas à excuser – la criminalité comme une expression pathologique mais qui aurait besoin d’une thérapie spécifique et à développer. Pourraient servir de point de départ les réflexions de ce mouvement de la pédagogie psychanalytique autour de Aichhorn et de ses travaux sur les jeunes délinquants (1925).

Dans la conception bio-psycho-sociale, le père prend une fonction régulatrice dans la transition de l’existence biologique vers l’ouverture psychosociale telle que nous pouvons la comprendre entre autre à travers les lectures développées par J. Lacan. Pour faire le rapport avec la fonction du père – au-delà de la conception biologique de l’Homme, appelée « bouchère » par Legendre et attribuée à l’idéologie nazie – il faut rappeler sans rentrer dans les détails quelques éléments qui ont fait évoluer la fonction du père.

- Le manque est propre à l’existence humaine depuis la naissance et perdure jusqu’à la mort. Si ce manque varie en fonction de l’environnement, le principe est inhérent à l’Homme et n’est ni la faute de l’environnement ni celle de l’être en lui-même.
- La figure du père concret ne peut pas être annulée dans les processus identificatoires. Le père ne peut pas seulement exister en tant que symbole mais doit trouver une existence réelle dans le désir de la mère. Il devient symbole à travers une personne réelle qui existe dans le vécu émotionnel de l’enfant. Dans le vécu de l’enfant, il joue son rôle et a son importance non seulement par sa valeur propre mais par la qualité de relation qu’il entretient avec la mère.
- Le père devient père non pas par sa fonction de géniteur mais à travers le désir de la mère. L’enfant peut s’identifier à cet autre de la mère à condition que la mère le désigne en tant que tel à travers la qualité du désir pour lui. L’Autre de la mère est donc dans sa qualité d’identification directement dépendant de l’intensité du désir développée et démontrée par la mère.

- A travers son nom, il représente la Loi. Il ne l'est pas. Il ne la représente que dans la mesure où il est lui-même, à travers le vécu de l'enfant, soumis à cette loi qu'il représente. Au nom du père, il n'est père que par le fait d'être un frère parmi d'autres dans le sens des réflexions de S. Freud dans *Totem et Tabou* (1913).
- Les lois transmises à travers la fonction du père, préconisent d'une part que l'Homme devient Homme à travers le langage. Il ne devient pas Homme au nom de ses gènes. La deuxième loi que le père transmet concerne le tabou de l'inceste dont la fonction d'autant mieux assurée qu'il est tabou et non interdit.
- A travers sa fonction, le père introduit la généalogie qui fait de l'animal humain un Homme.

Niklas Frank et ses parents : La dynamique de la perversion et une solution pour y échapper

L'histoire de Niklas Frank et à travers l'histoire de ses parents offre une lecture des chemins de la séduction par ou de la soumission à une certaine idéologie. Cette lecture peut nous montrer à quel moment et comment peut commencer la lutte pour le « *plus jamais ça !* ». Niklas Frank, né en 1939, est le fils cadet de Hans et Brigitte Frank. Hans Frank est connu comme « gouverneur » de la Pologne sous l'occupation nazie. Niklas Frank a par vengeance écrit un livre sur son père (1987) avec le sous-titre « *Un règlement de compte* » et écrit un livre sur sa mère (2005) quelques années plus tard avec le titre « *Ma mère allemande* ». La relation entre son père et sa mère constitue une des bases de sa lutte contre les débuts d'un revirement idéologique éventuel. Avec un usage symbolique exceptionnel du langage, il décrit l'évolution de la perversion des parents. Cette évolution a dans ses descriptions un aspect de mélange permanent entre la perversion sexuelle et la perversion du pouvoir. Cette perversion du pouvoir se nourrit de la démonstration du pouvoir absolu sur la vie ou la mort dans les ghettos, voire dans les camps qu'il devait visiter en compagnie de sa mère, mais aussi à travers l'exploitation de la population et du pays par l'enlèvement des richesses et des valeurs culturelles. Parallèlement, il décrit un père disposant d'une capacité intellectuelle et artistique remarquable, intéressé par la musique et ayant une grande capacité discursive. La relation entre le père et la mère est marquée par une polygamie vécue plus ou moins ouvertement, induisant le doute sur la paternité biologique chez Hans Frank.

Il s'agit ici moins d'une description historique que d'une description des climats et des situations qui, particulièrement dans le livre sur le père, rejaillissent à travers le maniement d'un langage cru. Ainsi, décrit-il les obscénités dans un langage tout aussi obscène et vulgaire.

Pour donner un exemple, voici un extrait d'une phrase ayant à peu près la longueur d'une page sur son fantasme de voir mourir son père :

« ...ainsi le bras de Dieu vient du ciel et ce bras rentre dans la gueule à travers la gorge, l'estomac, et l'intestin jusqu'au cul, que les doigts de Dieu agrippent et alors lui, Dieu, retire lentement, très lentement son bras et retourne avec des bruits malaxant, lentement, l'intérieur vers l'extérieur,... afin que je vois tes reins sur la table du juge ; ton estomac bouge, ton visage disparaît à l'intérieur...ton cerveau branle autour de ton crâne...tes yeux ont disparu, ton cœur bat follement...et pendu à la tête, retournée complètement, je sens l'odeur de chair et de sang frais et les odeurs du fumier des intestins...et ton cœur battant dans ma figure, j'ouvre ma bouche et je mords dans ton cœur... et alors je m'éloigne en sautant comme un zombie infantile ... » (1988, p. 212).

L'onomatopée des descriptions est particulière et prouve que Niklas Frank manie bien les astuces du langage. Dans son récit, il analyse la position perverse et du père et de la mère. Et il se sert du fait que le père savait manier le langage non pas pour parler mais pour caqueter. Au cours de la dernière visite dans la prison avant l'exécution de la sentence de pendaison contre le père par le tribunal de Nuremberg, ce père ne lui parlait pas de sa mort prochaine mais des fêtes de Noël tout en décrivant un Noël en famille. Père et mère ont pour lui non seulement perdu la capacité de parole mais aussi celle du sens moral. A la fin de l'évolution de ce couple, il rapporte le jeu de mots utilisé dans l'entourage des Franks : « *Der Osten macht Frank reich* », l'Est rend les Franks riches, phrase qui cache aussi le double sens de : l'Est fait la France.

Il sait que son père a peur de sa mère et il sait qu'elle utilise cette peur contre lui en le menaçant de le trahir devant Hitler, s'il réduisait ses visites dans les ghettos ou les camps. Cette peur accompagnait le père même au cours du dernier chemin vers la potence. Pour faire le lien avec le silence et le non-dit évoqués par Mitscherlich, le père Frank a parlé – si toutefois on peut qualifier ses communications de parole – mais il a aussi menti ouvertement et implicitement au même titre que la mère, qui déclarait aimer le père alors qu'elle démontrait que le vrai objet de son désir était le pouvoir. Le désir déclaré devenait moyen de

domination. Dans le sens d'une perversion par la parole, Niklas Frank explique dans des interviews qu'il éprouve moins de dégoût vis-à-vis des mots employés dans son livre que vis-à-vis des crimes commis par son père. Il décrit son père comme un homme intelligent qui n'a progressivement parlé que pour « exprimer de la merde ». La fonction de la parole, Niklas Frank l'a intériorisée. C'est pour cette raison qu'il peut laisser parler son père dans son livre de la façon aussi perverse qu'il l'a vécu.

Niklas Frank décrit en partie les images qu'il a vues, les images d'une mère exploitant les victimes des ghettos, ainsi que ses visites communes dans les camps (cf. Malapert, 1944). Ces images des victimes, il ne peut pas les dépasser, elles restent dans sa tête. Au nom de cette impossibilité de dépasser ce vécu dans lequel se mêlent les positions des victimes et l'enfant observateur, ses visions d'un pouvoir absolu, capable de l'amour rassurant et de la mort, sans permettre la distinction ce qui serait la base nécessaire d'une confiance fondamentale, au nom de quoi cette violence fondamentale dont nous parle Bergeret (1984) doit persister même dans les gestes d'amour. C'est pour cette raison qu'il reste fixé dans une position d'opposition à ce temps et à ses parents. En ce sens, il pense que les douze ans ne peuvent pas être dépassés mais doivent être combattus. Selon lui, ses parents sont coupables. Ils possédaient tous les deux le langage. Ils avaient tous les deux atteint le niveau de pouvoir qui leur permettait de se reconnaître dans l'altérité (Lévinas, 1983). En ne respectant pas les lois au nom de la séduction du pouvoir et du plaisir, ils ont emprunté la voie inverse qui parallèlement, détruisait leur vie sexuelle et privée et qui les amenait à se soumettre à la domination perverse. Ils ont choisi cette voie tracée par ce qu'ils faisaient dans la sexualité mais aussi dans la domination et le pouvoir sur l'autre. La dynamique entre le plaisir sexuel et la jouissance du pouvoir les fixait de plus en plus dans cette logique perverse qui suit non pas les lois de la logique mais les lois de la passion. Ces lois sont celles que décrit Sade de ses héros (Sade, 1785).

Dans le récit, la mère est décrite comme une personne qui, dès le départ, n'avait pas centré son désir sur le père de Niklas comme sujet aimé pour son altérité, mais pour le pouvoir et l'argent de cet homme. A cette fin, le père de Niklas lui était utile. Chaque fois que son père essayait de limiter les visites d'exploitation dans les ghettos et dans les camps, auxquelles son fils cadet l'accompagnait, son épouse menaçait de le quitter et les charges de gouverneur pointaient à l'horizon et le menaçaient de trahison à l'égard d'Hitler ou des autres potentats. Il y a une sorte de mélange chez ce couple entre les dépendances affectives, les perversions

vécues et le plaisir sexuel d'une part, et la jouissance du pouvoir d'autre part. Dans ce mélange, Niklas Frank a remarqué très clairement que le père n'était pas le sujet désiré en tant que tel par la mère mais qu'il était désiré pour les insignes du pouvoir et de la puissance qu'il distillait.

Ce chemin n'a pas débuté lors de la nomination de Frank au poste de gouverneur de la Pologne mais bien avant avec la défense d'Hitler dans les années vingt. Les richesses et les postes liés à cette défense que Hans Frank occupait successivement, étaient le résultat des pressions exercées par sa femme. Cette dernière se nourrissait psychiquement des richesses accumulées, du semblant de carrière de son mari et du pouvoir affiché par le confort matériel. C'est ainsi que Frank décrit l'évolution de son père. Progressivement dans les liens pervers à sa femme, il se soumettait à la perversion de l'idéologie. Ainsi il démontre que cette idéologie est dans ses forces de soumission, capable d'entraîner des gens tout à fait différenciés. Il démontre que personne n'est né comme Nazi. On devient Nazi à travers une évolution – ou un processus – au cours de laquelle l'on se soumet de plus en plus à cette idéologie qui se nourrit de la soumission de ces adhérents, accompagnées des automatismes connus de la perversion. L'annulation progressive dans sa qualité de sujet sert dans la relation perverse les mêmes mécanismes dont se sert cette idéologie dans le processus de soumission et dans sa quête d'autres adhérents. Ce processus de soumission doit être l'objet de la lutte dès le départ afin d'éviter que la séduction de la relation à l'objet ou pour l'objet (dans le sens d'une réification de l'autre) remplace la lutte nécessaire pour une intersubjectivité réussie.

En tout cas, son père a permis à Niklas Frank de s'identifier avec l'Autre au nom du langage. Les fonctions linguistiques transmises par ce père étaient suffisamment différenciées pour se soumettre d'une part à cette loi du père et de s'identifier négativement avec le modèle de ce père. C'est vraisemblablement grâce aux traumatismes provoqués par les images de violence incalculables laissées par sa mère dont dépendait pourtant la confiance fondamentale nécessaire à tous les petits enfants, qu'il a pu se différencier et se distancier de ce modèle parental. C'est grâce au langage qu'il a pu rompre avec la position perverse qu'occupait le père en tant que sujet chosifié par sa mère. C'est elle qui a poussé le père à prendre la défense d'Hitler, à accepter la fonction du ministre de la justice de la Bavière et plus tard encore différents postes du Parti avant celui du gouverneur de la Pologne. C'est pour répondre aux désirs pervers de sa femme que Hans Frank a accepté son poste en Pologne. Son fils est persuadé que tout un chacun peut être séduit. Celui qui se laisse entraîner dans un processus

de perversion par le pouvoir, dans un processus de réification qui le destitue de sa position de sujet, peut être soumis à une idéologie « bouchère » de l'humanité afin de pouvoir la dominer. Les possibilités d'appropriation décrites montrent l'immense force de la séduction. C'est contre elle qu'il faut se battre.

Comment Niklas Frank a pu intérioriser le manque comme condition existentielle à sa constitution humaine ? Il y avait cette double image du père qui semblait être – et ne serait-ce qu'un moment – l'objet du désir de la mère avant de devenir le simple porteur des signes du pouvoir. Il a pu réviser son image du père à travers les traumatismes dont il fut témoin ainsi qu'à travers des excès dans les relations entre père et mère. Dès lors, devant cette image d'une perversion relationnelle menaçante à l'image de la mort vécue des victimes, son identité ne pouvait se constituer que dans la lutte contre cette perversion du désir. Comme alternative restait pour lui soit de combler son manque dans l'identification avec le père sous la menace d'annulation dans le désir destructeur de la mère, soit le choix de combattre ce monstre en le combattant avec les moyens d'un langage développé et appris chez lui.

Le débat sécuritaire : enjeu actuel d'un retour d'une idéologie dédaigneuse ?

Dans l'esprit de lutte contre les débuts d'une perversion qui finirait par la domination d'une conception « bouchère » de la vie, il s'agit d'être vigilant. En ce sens, l'émergence de tout indice de renaissance de cette idéologie doit être combattue non seulement dans la République fédérale mais dans le monde entier. Dans les descriptions de Frank, il s'attache tout particulièrement à la lutte contre les restrictions des libertés individuelles constitutionnelles au nom de la sécurité par exemple. L'atteinte aux interdits touchant les secrets personnels, le secret téléphonique ou postal, le secret professionnel médical doit être mis en cause par rapport à la menace d'une réintroduction de cette idéologie.

En ce sens, nous devons réfléchir en Allemagne aux modifications de la durée de l'internement sécuritaire. La modification de la durée maximale de cet internement après la sentence au nom de la sécurité peut être comprise comme un retour ou comme un début de ce retour à l'emprisonnement préventif. L'internement sécuritaire était limité à une durée maximale de dix ans. Formellement, cette mesure appartient aux mesures de thérapie et de sécurité, comme par ailleurs l'internement en hôpital psychiatrique de criminels malades

mentaux. Mais les offres thérapeutiques au sein de ces mesures sont minimales et remplissent à peine les critères d'un semblant. Ce semblant fut critiqué par différents rapports de la commission européenne des droits de l'Homme. Ce semblant thérapeutique était une base suffisante pour la Cour Constitutionnelle allemande d'accepter comme conforme à la constitution les règlements du législateur permettant après la sentence un prolongement de la durée d'internement au nom d'une dangerosité considérée comme persistante. Les mesures dites thérapeutiques mais qui ne le sont pas, deviennent alors la base pour réintroduire au nom de la sécurité de la population – en vérité un semblant de sécurité – l'emprisonnement préventif. Les limites que la Cour Européenne a posées n'ont pas entraîné en Allemagne un discours réflexif mais un discours d'opposition.

Nous observons une réduction semblable dans une autre décision de la Cour Constitutionnelle (2009) à l'encontre d'une décision sur l'obligation de soin d'une personne internée en psychiatrie légale. Le plaignant qui s'oppose à un traitement de force avance l'argument que ce traitement médical pourrait avoir des effets secondaires divers, entre autres des effets de modifications de la personnalité. Ces effets d'une modification possible de la personnalité sont considérés comme indésirables et l'injection sans l'autorisation du patient mettrait en cause la dignité de l'Homme. La décision n'est pas définitive, mais nous devons nous poser la question de l'image de l'Homme qui est véhiculée à travers cette décision et l'argumentation qui la fonde. La personne est obligée de soins. Elle est internée au nom des prescriptions prévues par le code pénal pour les délinquants malades mentaux. Il est interné sans son consentement au sein d'un hôpital psychiatrique. A l'intérieur de cet hôpital, il n'y a pas de danger aigu concernant les manifestations de son agressivité contre soi-même ou autrui, par contre le danger criminel résultant de sa maladie mentale est considéré comme persistant. Le traitement médical entraîne – au même titre que tout traitement hospitalier - aussi la possibilité de complication et en particulier des possibilités de modifier sa personnalité. La plainte concerne uniquement le traitement médical.

Si ce traitement constitue une atteinte à la dignité de l'Homme, pourquoi cette atteinte commence-t-elle qu'avec l'application d'un médicament sans consentement du délinquant malade mental ? Est-ce que l'internement dans une institution fermée à orientation thérapeutique n'est-il pas déjà le début d'un traitement forcé? L'internement dans un hôpital psychiatrique ne comporte-t-il pas le risque de complication, par exemple sous la forme connue de l'hospitalisme ? Est-ce que les complications qui menacent la dignité humaine

commencent uniquement avec l'injection d'un médicament ? Est-ce que dès lors nous ne nous trouvons pas dans le cadre des soins psychiatriques devant la négation de la compréhension bio-psycho-sociale du symptôme et de son traitement ? Est-ce que le danger d'aliénation par un traitement de force commence uniquement à partir du moment où nous injectons un produit ? Est-ce que la maladie mentale dans sa conception est concevable sans modification profonde de la personnalité liée au processus pathologique lui-même ?

Ce raisonnement ressemble à ce que Kurt Schneider (1923) disait à propos des psychopathies qui, d'après lui, ne représentaient pas une pathologie mais un mode de vie dont souffrait soit le sujet soit l'entourage. Parfois ces états étaient accessibles aux mesures thérapeutiques, et les personnes alors guéries continuaient leur vie normale. Si elles n'étaient pas accessibles aux sanctions thérapeutiques elles devaient être exclues, dans l'ignorance soit dans les années quarante dans les camps soit, s'il s'agissait de soldats, comme déserteurs devant le peloton d'exécution. Kurt Schneider publiait ses réflexions sous forme de fines descriptions en partie très moralisatrices déjà en 1923, pour affiner ses visées particulières en 1934 avant de devenir avec Buhmke (cf. Siemen, 1982) un des conseillers en chef de la psychiatrie militaire, s'occupant des soldats traumatisés, qui à cet époque étaient considérés comme atteints de psychopathie en l'absence d'une notion de troubles causés par des situations traumatiques. Et c'est lui qui en 1945 prenait la responsabilité de la chaire de psychiatrie de Heidelberg, une des chaires de psychiatrie les plus réputées et influentes en Allemagne. C'est une façon de transmettre un savoir de domination sans jamais avoir à dire de nom.

Nous devons, à de nombreux croisements de la vie, nous poser la question à quel moment nous sommes confrontés à une image de l'Homme réduit aux gènes, au corps et à l'existence biologique ? Dès lors, nous devons nous réveiller et rappeler les dangers de cette réduction. Niklas Frank nous invite à cette lutte, cette lutte contre son image de mère. L'identification avec le père et avec la faute du père a empêché qu'il devienne comme son père un acteur du crime. A la place, il est devenu un combattant contre ce qui pousse à se soumettre à cette évolution perverse. Le père de Niklas Frank n'était pas toujours pervers. Il l'est devenu progressivement à travers l'histoire de sa vie qui - en relation avec sa femme - le menait dans un réseau tissé comme une toile d'araignée. Il n'a pu s'opposer efficacement à l'horreur séductrice du pouvoir. Nous avons le devoir de reprendre cette lutte contre cette horreur séductrice pour démasquer suffisamment tôt toutes ces toiles afin de permettre au maximum de gens de ne pas être sous l'emprise de ces chemins de séduction dans l'exercice du pouvoir.

Bibliographie :

AICHHORN, A. (1925) : Verwahrloste Jugend. Internationaler Psychoanalytischer Verlag, Wien

BERGERET, J. (1984): La violence fondamentale. Dunod, Paris

BVG : 2 BvR 882/09: Arrêté provisoire interdisant un traitement de force

DUNCKER, H. (1978) : Essai d'approches socio-psychologiques du symptôme. Thèse. Faculté de Médecine de Rouen.

FRANK, N. (1985): Der Vater. Eine Abrechnung. Bertelsmann, München

FRANK, N (2005): Meine deutsche Mutter. Bertelsmann, München

FREUD, S. (1913): Totem und Tabu. In: Ausgabe, Bd. IX: Fragen der Gesellschaft / Ursprünge der Religion. Fischer, Frankfurt, p. 287 – 444 (2000)

LEGENDRE, P. (1989): Le crime du Corporal Lortie. Fayard, Paris

LEVINAS, E. (1983): Le temps et l'autre. Paris, P.U.F.

MALAPARTE, C. (1944): Kaputt. Casella, Neapel

MITSCHERLICH, A. (1973): Auf dem Weg zur vaterlosen Gesellschaft. Piper, München (1. Aufl. 1963)

SADE, D.A.F. (1964) : Les cent vingt jours de Sodome ou l'école du libertinage. In : Oeuvres complètes, Bd. XIII, Paris (hors commerce)

SCHNEIDER, K. (1923) : Die psychopathischen Persönlichkeiten. Thieme, Leipzig; (1934, 3. Aufl.)

SIEMEN, H.-L. (1982) : « Paniktheorie » als Aufstandsprävention. Zur Funktion der Wehrpsychiatrie. Psychologie und Gesellschaftskritik, 22/23. 2/3, p. 124 – 133

De Schreber au culte du corps, selon l'idéologie national-socialiste

Heinfried Duncker*

Astrid Hirschelmann**

Mots-clés : éducation, pathologie, idéologie national-socialiste, corps, affects

En Allemagne, le nom Schreber suscite deux associations automatiques. La première concerne le père, un médecin respecté qui vécut à Leipzig durant la première moitié du 19^e siècle (1808 – 1861). Son nom est aujourd'hui encore lié aux « *Schrebergärten* » (jardins ouvriers), de petites parcelles de jardin situées en ville et en périphérie dans lesquelles les ouvriers pouvaient se reposer au grand air le week-end, les jours fériés ou pendant les vacances pour y cultiver des plantes et élever des animaux et s'assurer ainsi une alimentation bon marché et saine.

La seconde association est sans doute moins populaire, mais bien connue dans le milieu intellectuel. Elle concerne le fils de ce père, Daniel Paul Schreber, qui fut le président d'une chambre au tribunal de grande instance de l'État prussien et dont le livre sur la paranoïa (1903) a servi à Freud pour expliquer l'apparition de cette maladie du point de vue psychanalytique. La maladie comme le succès de ce fils furent essentiellement le résultat de l'éducation dispensée par le père, ce qui nécessite quelques explications. D'un côté, l'éducation stricte du père a permis la grande réussite professionnelle du fils. Mais elle fut également une des causes de la tendance ou personnalité paranoïaque du fils que ce dernier déclara ultérieurement.

Que les choses soient claires: le père Schreber n'était ni raciste ni national-socialiste. En tant que médecin et orthopédiste reconnu, il fut le précurseur et le défenseur d'un certain style d'éducation, appelée plus tard « pédagogie noire » par Katharina Rutschky (1993), Alice Miller (1983) pour ne pas oublier Foucault (1975). Pédagogie, qui devait également permettre de mener la vie la plus saine possible entre autres par l'endurcissement du corps par le sport, ou par des séjours en plein air. Ses opinions sur la forme et le contenu de l'éducation dépassaient cependant largement le cadre strictement médical et influencèrent les parents allemands de manière significative.

Les recommandations de Schreber (1855, 1858) constituaient un code de conduite clair, destiné à faire des enfants des adultes forts, droits, inflexibles et sans pitié. Pour que les enfants filent droit au propre comme au figuré, il inventait des appareillages comme le « redresseur » pour apprendre à se tenir droit, ainsi que des appareillages servant à empêcher la masturbation. Il recommandait de dormir sur le dos et de ne pas mettre les mains sous la couverture.

* Professeur honoraire à l'Université de Kassel (Allemagne), Psychiatre, Psychanalyste, Expert près les Tribunaux (bitte berufl. Adresse angeben)

** Maître de Conférences en Psychopathologie et criminologie, Institut de Sciences Humaines et Criminologie, GIS CrimSo, Laboratoire de Psychopathologie et Cliniques Criminologiques, EA 4050 : Nouvelles pathologies, nouveaux symptômes et lien social, Université européenne de Bretagne- Rennes 2, Place du Recteur Henri Le Moal, CS 24 307, 35043 Rennes Cedex

*

Dans sa conception du couple, la sexualité sert à la reproduction et non pas au plaisir, à l'attachement ou au développement d'une sensualité érotique commune. Cette dissociation entre les émotions et le plaisir d'un côté et la sexualité de l'autre se traduit dans son style d'éducation et détermine l'éducation des enfants en matière d'émotions, d'attachement affectif et de manque d'affection. Il va donc bien au-delà de l'éthique sexuelle restrictive de l'église catholique lorsqu'il préconise une conduite foncièrement exempte de tout signe d'affection et d'attachement ce qui conduit à des relations humaines instrumentalisées et obsédées par l'objectif à atteindre.

En ce qui concerne l'aspect purement physique, ce style d'éducation permet de réduire des pulsions et l'envie physique à une sexualité entièrement orientée vers sa finalité.

Pour ce qui est des émotions et de l'apprentissage de la qualité de l'attachement, cet attachement est empêché par l'établissement de règles qui considèrent les gestes de tendresse (bises, étreintes et caresses) des parents ou d'autres personnes envers les enfants comme un « excès d'amour ». Les parents étaient clairement avertis du risque de gâter les enfants. Schreber recommandait par exemple de corriger physiquement les nourrissons qui pleurent. Par des fessés ils devaient, selon lui, apprendre à réprimer l'expression de leurs besoins. Il conseillait de recourir à des nourrices pour éduquer les enfants. Celles-ci devaient être insensibles, ne pas accorder d'attention aux demandes des enfants et en aucun cas y répondre. Schreber licencia par exemple une nourrice de ses enfants parce qu'au lieu de résister à l'enfant qui demandait à partager le repas de la nourrice, celle-ci avait répondu à sa demande.

Le plaisir, l'amour, l'attachement disparaissaient ainsi non seulement du domaine de la sexualité, mais également du domaine de la communication entre les parents et les enfants ou les adultes et les enfants et étaient remplacés par la maîtrise de soi et le contrôle et par le refoulement des besoins personnels qui n'avaient aucune finalité directe.

A travers ce style d'éducation, Schreber défendait également d'anciennes conceptions de l'esprit sain dans un corps sain et l'idée selon laquelle les maladies résulteraient d'un manque de discipline. Les maladies seraient donc le résultat d'une répression insuffisante des plaisirs malsains ou d'un endurcissement insuffisant du corps et elles étaient associées à une « mollesse » du caractère.

Ces réflexions en matière d'éducation mènent naturellement aussi à une certaine conception de la santé, des soins et de la santé publique. Notons que selon ce point de vue, une « mauvaise » sexualité, comme par ex. la masturbation ou une sexualité empreinte de désir, pouvait ou devait automatiquement mener à des maladies mentales.

Ce type d'éducation met les parents en garde contre le risque de gâter les enfants. Ceux-ci doivent être dressés grâce aux corrections physiques et la privation d'affection pour être obéissants.

Même après 1945, certains de ses principes étaient encore appliqués et considérés comme justes par les parents. On ne voyait pas le lien direct entre ce style d'éducation et le national-socialisme. Ce style d'éducation n'a pas conduit de manière automatique aux idées racistes et national-socialistes mais à une représentation de l'Homme réduit aux lois biologiques (Legendre, 1989). Les idées racistes et nationales-socialistes se nourrissent de cette théorie pour développer l'idée d'une race supérieure. Sous le joug de cette idée, la santé publique cherche alors à éliminer les « mauvais » gènes comme l'on éradique les mauvaises herbes dans

le jardin pour assurer une bonne récolte. Ces considérations génétiques n'auraient pas pu se développer pleinement sans les réflexions de Schreber.

Il faut préciser que dans les années cinquante et soixante, certains de ces principes étaient encore utilisés dans l'éducation commune en RFA et la différence a pu être vécue par l'un des auteurs. Il s'agit principalement de la présence ou plutôt de l'absence de tendresse entre les parents et les enfants, les rituels de salutation du matin par poignée de main et hochement de tête évitant les bises, les étreintes et les câlins au profit de la rigueur. De la même manière, pour préserver sa santé, il fallait dormir dans une chambre froide et ne se coucher au lit que pour dormir. La nudité dans la famille est un tabou et tout particulièrement la masturbation est interdite en raison de ses effets prétendument néfastes sur le corps. Il est à noter ici que certaines études sur le sommeil ont à nouveau démontré qu'il y aurait tout de même un lien entre ces facteurs cités par Schreber et un sommeil réparateur. La généralisation de ces résultats tirés de cas très spécifiques paraît cependant problématique. Bien sûr ce n'est pas Schreber qui a inventé l'interdiction de la masturbation et de la sexualité hors d'un contexte procréatif. Il y a juste ajouté l'interdiction des fonctions du désir, du plaisir, de la relation affective et amoureuses et d'attachement pour permettre une sexualité humaine qui dépasse le stade de la bestialité. Les dogmes de l'église catholique interdisaient la sexualité non procréative certes, mais ils ne se prononcèrent cependant pas sur le « ramollissement du cerveau ». Pour autant, la sexualité conduire au purgatoire après la mort, mais l'attachement affectif, le plaisir et le désir liés à une sexualité autorisée étaient non seulement admis mais même souhaités.

Les conséquences du style d'éducation sur le plan psychanalytique

Ce style d'éducation touche le développement émotionnel de la petite enfance. Il concerne d'abord la qualité des premières relations mère-enfant au cours desquelles l'attachement et le bien-être sont une condition essentielle pour que la mère devienne le premier objet d'identification de l'enfant. Lorsque cet attachement est massivement remis en question, cela entraîne une disposition psychotique de la personnalité qui peut être la base de troubles psychotiques, que ce soit la schizophrénie ou la psychose chronique non schizophrène comme la paranoïa ou encore le trouble maniaco-dépressif (cf. Bergeret, 1974). On comprend alors mieux le développement de la pathologie de Schreber dans ce contexte éducatif privé d'affection et dominé par la violence des principes éducatifs, prônés par son père.

Le deuxième aspect des troubles ainsi suscités concerne la formation des premières identifications. Il s'agit ici des conséquences des styles d'éducation basés sur le dressage et la domination. Ceux-ci affectent directement la qualité du lien, tel que décrit par Lacan (1960) concernant le stade du miroir. Il s'agit de l'identification de l'enfant avec l'autre de la mère et touche la question de la soumission à la loi qu'il représente. Cette identification est fortement remise en question, voire échoue si le style d'éducation est basé sur le simple dressage. Dans ce processus de soumission qu'exige l'identification à l'autre et l'acceptation des limites de sa propre image, il s'agit de respecter la dialectique décrite par Hegel (1807) dans la dynamique du maître et de l'esclave. La liberté de l'esclave ne commence pas là où il est soumis par une autorité extérieure, mais là où il accepte sa position librement. Parce qu'il accepte son identité il ne doit plus la vérifier. Cela présuppose une autorité paternelle elle-même soumise à la Loi. Le dressage arbitraire et les comportements autoritaires sont en complète contradiction avec ce principe. Lorsque le pouvoir est l'expression de la force ou de la grandeur, de la possession ou de signes du pouvoir l'enfant n'a d'autre choix que de se soumettre dans la position de l'esclave. Il gardera cette position de soumission résignée seulement aussi longtemps qu'il sera dans une position d'infériorité physique. Une telle position d'acceptation résignée porte en elle la possibilité, voire la nécessité de renverser la situation. La personne arbitrairement

assujettie attend de pouvoir assujettir les autres à son tour. Ayant connu l'autre comme une personne dominatrice, l'enfant ne peut qu'aspirer à devenir le maître dès qu'il le peut.

Cela signifie que ce type d'éducation peut détériorer les qualités d'attachement primaires, lesquelles, d'un point de vue psychanalytique, doivent marquer la petite enfance, et peut préprogrammer – comme cela a été décrit – des structures ou tendances psychotiques. Par ailleurs il peut aussi perturber les capacités psychiques qui se développent au cours du stade du miroir selon Lacan (1960), avec l'apparition du troisième organisateur et de l'identification avec le père, comme autre de la mère, selon Spitz (1954), voire encore lors du passage au stade sadique-anal et la fonction du Non selon Freud (1908). Autrement dit, le sujet qui a reçu ce type d'éducation risque de développer un fort penchant pour la domination. En effet, les personnalités *borderline* sont particulièrement sensibles aux attraits du pouvoir, de la domination, de l'image de l'autorité.

Nous connaissons à travers les symptômes *borderline* ou limites (Bergeret, 1974) les secteurs touchés : l'équilibre narcissique, le besoin d'être rassuré, de s'affirmer, les troubles d'ordre impulsif, la relation de dépendance toujours liée à une tendance de domination et d'exploitation de l'autre, sans véritable empathie comme dans les troubles antisociaux (cf. aussi à ce propos Charrier, Hirschelmann, 2004). Tous ces symptômes font que ces sujets réagissent de manière tout à fait sensible à tous les offres et stimulations rassurantes et ils sont naturellement particulièrement attirés par de telles stimulations. Il est impossible de créer une image narcissique rassurante lorsque les stimulations et limites reçues reposent sur des décisions arbitraires, sur de la méchanceté ou de la supériorité des autres. La tendance qui se dégagera sera d'effacer les blessures initiales en inversant le rapport de domination. Ces sujets resteront toujours attirés et séduits par les rapports de force et auront du mal à créer d'autres modes de relation aux autres.

Schreber et son époque

L'évolution de la pensée de Schreber s'inscrit dans une époque où la recherche médicale est centrée sur le corps, en raison des connaissances croissantes en biologie et en biochimie. La découverte p.e. du bacille tuberculeux qui permet d'expliquer la tuberculose est un progrès immense. Même si les antibiotiques ne seront inventés que bien plus tard, cette époque voit apparaître une explication mono-causale des maladies infectieuses dans laquelle une raison A mène à une maladie B. Par rapport à l'image psychosomatique ou globale de l'Homme, cela risque d'entraîner une réduction au biologique. Mais avant les possibilités offertes par les traitements antibiotiques il restait un savoir implicite sur le fait que la maladie n'était pas seulement le résultat de la rencontre du bacille et du corps. La « *Montagne magique* » de Thomas Mann (1924) en atteste car dans l'isolement de la clinique, ce ne sont pas seulement les interactions entre le bacille et le corps qui comptent mais également toute une série de facteurs environnementaux.

En ce qui concerne la sexualité, Schreber développe à cette époque l'idée de la déviation sexuelle et du plaisir, celui de la masturbation ou celui la sexualité épanouie sans visée procréative. Celle-ci n'est pas attribuée à la relation, mais uniquement aux intentions de « l'auteur du désir ». C'est la personne qui a certains désirs ou qui les met en pratique qui est considérée comme perverse. Dans les descriptions de Krafft-Ebing (1886), cette perversion est attribuée à une dégénérescence du cerveau, pour laquelle il n'y avait et il n'y a toujours aucune preuve. Ce genre d'hypothèses a toujours servi à éviter d'expliquer la différence et à discriminer. La dissociation entre les émotions et la sexualité est d'avantage accentuée. Cette évolution n'est pas renversée par la pensée freudienne. C'est seulement au cours de l'époque de la République de Weimar que l'institut de sexologie de Berlin décrit le développement de

la perversion dans la relation intersubjective du « Je » à l'Autre. Ces descriptions furent cependant déjà détruites par les nazis avant l'autodafé (cf. Hirschfeld, 1918).

Avec ce centrage sur le corps, des réflexions préventives se sont développées sur la santé de l'individu et de la population. La prévention débutait ainsi par une alimentation saine, par l'évitement de certaines situations et certains modes de vie et se terminent par l'évitement de la procréation de descendants potentiellement malades. C'est ici qu'apparaissent les premières idées d'eugénisme dans la société. L'eugénisme concerne les handicapés mentaux, les malades mentaux, mais également les marginaux ou les personnes antisociales. La pensée de Schreber et l'idéologie de la maladie se concrétisent par l'exclusion des êtres malades, que ce soit naturellement par des processus purement physiques visant à empêcher leur reproduction ou sur recommandations et des obligations à la stérilisation ou encore par l'exclusion société, par exemple par l'enfermement dans des maisons de travail qui existaient déjà avant l'époque nazie et qui étaient des précurseurs des mesures d'internement sécuritaire introduit en 1934.

À propos de l'apparition du culte du corps national-socialiste

La majorité des dirigeants nazis ont reçu ce type d'éducation. Dans leur idéologie, ils opéraient par renversement des processus décrits plus haut. L'éducation par le dressage fixe la position résignée de l'esclave avec les possibilités de renversement qu'il engendre. La suppression artificielle et volontaire des émotions et de l'attachement fait que les sentiments ne peuvent plus être ressentis. Apparaissent alors des rapports humains dominés par la forclusion, la projection et le clivage avec un grand manque d'empathie. Les sentiments désagréables sont dissociés et rejetés hors conscience lorsqu'ils sont indésirables (cf. Bergeret, 1974). Ces mécanismes permettent notamment aux individus de commettre des atrocités dans les camps de concentration le jour et de ne plus rien ressentir à ce sujet le soir, lorsqu'ils se trouvent dans leur environnement familial.

Le culte du corps pouvait être poussé en avant dans le domaine de l'endurcissement physique qui s'appliquait notamment aux hommes. Cet endurcissement exige de la force et une bonne forme physique. Ces qualités demandent des efforts qui dépassent parfois les limites personnelles. Face à sa propre souffrance ou à la souffrance des autres, l'empathie et la compréhension sont des facteurs limitatifs qui pourraient éviter le dépassement de soi. Une absence d'empathie et d'attachement favorisent par conséquent la capacité à s'inscrire dans des rapports de concurrence et « d'endurcissement » sans aucune considération de l'autre.

D'un autre côté, qu'en est-il des sentiments maternels ? Comment faire de la femme une mère ? Les efforts dans ce sens vont jusqu'à séparer la maternité du mariage et jusqu'à favoriser la création de centres de procréation dans une optique raciste et eugénique. Ici aussi, l'absence d'empathie et la suppression des besoins d'attachement chez les femmes concernées est une condition essentielle pour que l'État puisse mettre en application une telle politique. Si les mères présentaient des signes visibles d'attachement sentimental, un tel système ne pouvait être mis en place. À ce propos, en France la politique nataliste a aussi promu la procréation mais elle n'a jamais eu pour objectif d'entraver la qualité d'attachement entre mère, père et les enfants.

Une absence d'empathie réduit la maternité à la simple procréation d'enfants et fait du sport une ressource pour garder la forme. Le manque d'empathie pousse également à considérer les personnes qui présentent des différences génétiques, qui pensent différemment ou qui sont physiquement différentes comme des éléments perturbateurs du système. Ces personnes doivent alors être exclues pour des raisons de suprématie, de pureté et de santé publique au juste comme les mauvaises herbes du jardin.

Par conséquent, nous formulons l'hypothèse selon laquelle ces caractéristiques prônées par l'éducation constituent les conditions favorables et préalables à l'émergence d'un discours national-socialiste.

Le système est rendu possible des personnes disposant des traits décrits précédemment au nom de leur éducation et il se nourrit de personnes éduquées ainsi, corrompues par le pouvoir, de la domination, l'exercice du pouvoir et du contrôle et l'image de pouvoir qu'ils renvoient. Elles ne sont pas malades a priori, mais sont facilement séduites par des propositions de pouvoir et de domination qu'elles pourraient à leur tour exercer.

Deux exemples en attestent clairement. D'une part, il existe un article sur la trajectoire de Himmler (Freyberger, 2010) dans laquelle apparaissent d'abord des signes triviaux d'une structure de personnalité narcissique et irritable. Ensuite, ces traits sont remplacés par des signes clairs d'un trouble de la personnalité narcissique et antisocial. Si l'on croit aux dires de ses compagnons et compagnes, ses troubles se sont accentués durant le règne de Hitler et ont laissé apparaître traits de plus en plus visible de perversion par le pouvoir.

Il s'agit ici d'un processus comparable à celui qui œuvre dans la perversion sexuelle. Concernant cette dernière, Giese (1962) décrit un besoin de surenchère constant avec une recherche de sensations toujours plus fortes, toujours plus nombreuses, toujours nouvelles et toujours plus dures. Dans la perversion, cette dynamique naît de la relation désobjectivée envers l'objet du désir, où l'action, la pensée et la volonté sont définies par l'objectif et non par l'attachement. Il en va de même pour la dynamique du maître et de l'esclave. Le maître doit sans cesse prouver de manière toujours plus forte et plus dure qu'il est le maître, qu'il est en mesure de dominer l'autre et ceci passe forcément par l'acte réel.

Chez un autre potentat, Hans Frank, ce mécanisme est décrit de manière frappante par son fils. Niklas Frank (1985) décrit de manière très évocatrice le développement pervers de son père (Duncker, Hirschelmann, à paraître), un avocat intelligent et cultivé qui dans les années vingt défendit Hitler et devint le gouverneur de Pologne. Il décrit une évolution parallèle qui va de la relation à la démonstration par la mise en acte du pouvoir comme dans la perversion.

On peut donc en conclure qu'un style d'éducation inhumain imposé à toute une société et à plusieurs générations et qui niant l'intégrité bio-psycho-sociale de l'Homme et le réduisant à son corps, peut conduire à l'apparition d'une conception bouchère dans laquelle l'humanité est réduite à la génétique animale, comme le décrit Legendre (1989).

Perspectives

L'évolution national-socialiste n'est donc pas l'irruption d'une conception raciste et criminelle de l'Homme dans une société antérieurement ordonnée. Nous formulons l'hypothèse selon laquelle elle est le résultat d'un mode d'éducation considéré comme naturel qui a progressé dans la société durant près de 100 ans et qui destine les qualités humaines à un usage instrumentalisé et fonctionnel.

Il est indispensable de rester vigilants par rapports aux éventuels recrudescences de ce genre d'éducation encore marginal pour le moment. L'Homme devient Homme en parlant, et non simplement par ses gènes. Le langage est un échange intersubjectif qui présuppose que l'autre soit reconnu dans sa différence. L'enfant doit donc également être reconnu dans sa différence par les parents. En ce sens, l'Homme est un être bio-psycho-social avec des maladies qui ne sont pas uniquement le résultat de facteurs néfastes que l'on pourrait éviter ou du moins

combattre grâce à une bonne forme physique. En effet, la maladie résulte d'un déséquilibre entre des influences néfastes et les ressources acquises du sujet.

Dans la discussion sur Schreber et les conséquences de sa pensée, il ne s'agit pas de condamner le sport. Ce dernier reste une activité favorisant la bonne forme et la stabilité physique et psychique. Il ne s'agit pas non plus de nier la corporalité ni l'aspect procréatif de la sexualité. Il s'agit de veiller à ce que les deux aspects restent toujours liés dans les échanges intersubjectif et qu'ils ne soient pas isolés. Si le sport et la sexualité ne sont pas pensables sans la corporalité, ils ne le sont pas non plus sans émotions ni communication. Le danger apparaît lorsqu'il y a dissociation entre les deux. Cette dissociation entre émotions et sexualité n'est pas seulement le résultat d'une volonté d'augmenter le taux de la natalité. Elle est également la conséquence d'une conception selon laquelle l'orgasme est un signe de bon fonctionnement psychique et doit donc être mesuré comme le pensait notamment Kinsey (1954). Dans ce cas, la sexualité est aussi fonctionnelle que dans la théorie défendue par Schreber. Les émotions et l'attachement cèdent la place à l'évaluation quantitative de la sexualité : le nombre de partenaires, de positions différentes ou encore la fréquence des orgasmes. La quantité devient synonyme de qualité.

Nous devons rester vigilants par rapport à la politique de prévention de la santé, lorsque celle-ci considère que l'entraînement physique et l'ascèse sont les conditions d'une bonne santé et que par conséquent le non respect de ces recommandations relève de la responsabilité de la personne. Autrement dit, chacun a le sort qu'il mérite. Ceci ne concerne pas uniquement l'évitement des facteurs nocifs, mais se traduit aussi sur un versant positif et préventif avec une alimentation saine de produits biologiques et le retour aux sentiments maternels primaires, tel que souligné par E. Badinter (2010). Nous devons toujours être vigilants lorsqu'à propos de questions existentielles comme celle de la maladie, des modes d'action simples sont censés mener à des comportements purement instrumentalisés qui ont comme mot d'ordre « telle cause, tel effet ». L'existence humaine n'est donc pas mono causale, mais relève d'interactions bio-psycho-sociales complexes de dont la réduction peut s'avérer provisoirement nécessaire pour certaines avancées médicales, mais sans entraîner une réduction de la conception de l'Homme.

Pour revenir au thème général du congrès, notre raisonnement ne signifie pas que le sport de compétition doit disparaître sous prétexte qu'il est trop orienté vers un objectif. Il s'agit plutôt de ne pas réduire le sport à ce fait. Il faut seulement attirer l'attention sur ce moment précis où le sport devient une norme instrumentalisée. L'activité sportive en tant que telle peut offrir une opportunité de renforcer les ressources des individus. Le sport ne doit donc pas être supprimé, mais s'inscrire dans l'échange.

La guerre entre les Hommes ne peut pas non plus être définitivement évitée, même si cet objectif doit être poursuivi. Il s'agit de changer la conception simpliste selon laquelle la guerre est un simple moyen de domination. Lorsque la guerre a pour objectif de défendre la dignité humaine, elle ne sert pas le but de la domination du plus grand, du plus beau ou du plus fort mais cherche à défendre l'essence même de l'Homme qui n'advient Homme qu'à travers le langage la reconnaissance de l'être humain dans la différence. Il est alors tout à fait possible que la guerre devienne un moyen de combattre une prise de pouvoir dictatoriale et raciste. Si l'on n'avait pas fait la guerre au national-socialisme cela aurait probablement eu des conséquences fatales pour l'humanité.

Nous devons donc prendre garde lorsque dans certaines activités, et cela ne concerne pas uniquement le sport et la guerre, le processus communicationnel passe au second plan derrière

la poursuite d'objectifs qui néglige toute considération éthique sont mises de côté. L'être humain court à sa perte lorsqu'il s'inscrit dans la logique du « tout ou rien ». Cette menace nous guette lorsque le sport est dissocié de la communication et n'est plus pratiqué que pour lui-même, lorsque la musique ne sert plus à communiquer mais uniquement à la présentation de l'individu et lorsque la guerre n'est pas déclarée pour préserver la dignité de l'existence humaine, mais pour imposer des intérêts particuliers, lorsque le fait d'avoir raison est plus important que de trouver une solution raisonnable et le bavardage facultatif remplace la discussion engagée.

Bibliographie

- Badinter, E. *Le conflit. La femme et la mère*. Flammarion, Paris, 2010.
- Bergeret, J. *La personnalité normale et pathologique*. Bordas, Paris, 14974.
- Charrier, P. ; Hirschelmann, A. (2004) *Les états limites*, 128, Nathan, Paris, 2009.
- Duncker, H., Hirschelmann, A. (à paraître) : *La faute, le manque et la place du père*. ICES La Roche sur Yon
- Frank, N. *Der Vater. Eine Abrechnung*. Bertelsmann, München, 1985.
- Freud, S. *Charakter und Analerotik. Gesammelte Werke, VII*, Fischer Frankfurt, 1908.
- Freyberger, H. J. ; Freyberger, H. *Der Fall Heinrich Himmler*. Psychosozial, 33, 121, 2010, pp. 87- 118
- Giese, H. Leitsymptome sexueller Perversionen. In : *Psychopathologie der Sexualität*. Thieme, Stuttgart, 1962, pp : 420 – 470
- Hegel, G. F. *Phänomenologie des Geistes*. Meiner, Hamburg. (1809, réédition 1980)
- Hirschfeld, M. *Sexualpathologie*. Marcus. Bonn, 1980
- Kinsey, A. *Das sexuelle Verhalten der Frau*. Fischer, Berlin, 1954
- Krafft-Ebing, R. *Psychopathia sexualis*. Mathis und Seitz. Berlin (1912, réédition 1987)
- Lacan, J. Le stade du miroir comme formateur de la fonction du Je, dans : *Ecrits*. Seuil, Paris, 1966, pp.93-100
- Legendre, P. *Le crime du caporal Lortie*. Fayard, Paris, 1989.
- Mann, Th. *Der Zauberberg*. Fischer. München, 1924.
- Miller, A. *Am Anfang war Erziehung*. Suhrkamp, Frankfurt, 1983
- Rutschky, K. *Schwarze Pädagogik. Quellen zur Naturgeschichte der bürgerlichen Erziehung*. Ullstein Frankfurt, 1993.
- Schreber, D. P. *Denkwürdigkeiten eines Nervenkranken*. Mutze, Leipzig, 1903.
- Schreber, M. *Die ärztliche Zimmergymnastik*. Fleischer, Leipzig, 1855.
- Schreber, M. *Kallipädie oder Erziehung zur Schönheit durch naturgetreue und gleichmäßige Förderung normaler Körperbildung, lebensstüchtiger Gesundheit und geistiger Veredelung und insbesondere durch mögliche Benutzung spezieller Erziehungsmittel*. Fleischer Leipzig, 1858.
- Spitz, R. A. *Die Entstehung der ersten Objektbeziehung*. Thieme. Stuttgart, 1954.